

Zeitschrift: Le Messenger Raiffeisen : organe officiel de l'Union suisse des Caisses Raiffeisen
Herausgeber: Union suisse des Caisses Raiffeisen
Band: 64 (1979)
Heft: 5

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 30.06.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Le Messenger Raiffeisen



5

Organe officiel
de l'Union suisse
des Caisses
Raiffeisen

Paraît
chaque mois
64^e année
Lausanne
Mai 1979

J.A. 1000 Lausanne 1



Montreux, lieu du Congrès 1979

Cordiale bienvenue à Montreux !

Dans son rôle de ville touristique, Montreux s'honore d'accueillir de nombreuses manifestations. Les événements artistiques y alternent, tout au long d'un calendrier annuel abondamment pourvu, avec les occasions de divertissements fort variés. Et les multiples congrès ou assemblées d'importance nationale ou internationale organisés sur le rivage haut-lémanique permettent à notre station d'assumer sa vocation de terre de rencontre.

La population et les autorités montreuysiennes se préparent à recevoir le congrès de l'Union suisse des Caisses Raiffeisen, dans des sentiments d'autant plus chaleureux que les participants à ce grand rassemblement seront tout autant de représentants de notre communauté nationale une et diverse.

En me réjouissant de recevoir nos hôtes, en cette circonstance importante, je souhaite que les travaux de cette conférence leur laisseront le loisir de découvrir le charme de l'un ou de l'autre des vieux quartiers montreuysiens, de ces villages qu'un semblable destin terrien n'a pourtant point fondus et qui, aujourd'hui, malgré l'essor de l'hôtellerie, dans la beauté de leurs pierres vénérables, à l'abri des pampres prometteurs de fleurs et de fruits, dans l'ombre fraîche des caves vigneronnes ou sur les terrasses largement ouvertes en direction des Alpes et du Léman, conservent leur caractère de témoins authentiques d'un lointain passé. J'espère aussi que les pas de nos hôtes les conduiront de massifs

fleuris en arbres d'essence rare, le long de nos quais, d'où ils comprendront mieux les données parfois paradoxales et souvent anarchiques d'un paysage dans lequel la montagne et le lac enserrant la ville sans y autoriser le développement harmonieux et les perspectives généreuses d'une véritable agglomération urbaine. Et, au gré de ce bref séjour, les congressistes saisiront peut-être l'ampleur de l'effort entrepris pour rajeunir le visage de vieille dame de la « Belle Epoque » qui était celui de notre station, il y a dix

ou vingt ans à peine, rajeunissement nécessaire dans la mesure où nous entendons accueillir nos hôtes avec les moyens de notre temps et les agréments de toujours...

En rendant hommage à l'esprit et au rôle de votre Union, je forme des vœux pour le succès de ce congrès et souhaite à tous les participants, congressistes, invités, une très cordiale bienvenue en ce coin de pays particulièrement heureux d'avoir été choisi pour cette occasion.

Jean-Jacques Cevey
Syndic et
conseiller national



Montreux, 20 000 habitants. Haut lieu du tourisme helvétique.

Montreux

Favorisée par la beauté de son site et l'agrément de son séjour — consacrés par la littérature depuis que Rousseau choisit comme cadre de la Nouvelle Héloïse le village de Clarens, aujourd'hui devenu quartier — la ville

de Montreux, rajeunie par de nombreuses constructions nouvelles, est considérée actuellement comme la station la plus animée des rives du Haut-Léman.

Son territoire jouit d'une situation géographique tout à fait privilégiée qui, depuis plusieurs décennies, fait le

bonheur de millions de touristes en provenance du monde entier. Il s'étale au bord d'une large baie, ouverte vers le sud, et s'étage en gradins jusqu'aux hauteurs boisées ou couvertes de vignobles qui protègent la cité contre les vents du Nord et de l'Est. Le lac, réservoir naturel de chaleur et réflecteur

de lumière, fait du climat de Montreux quelque chose de presque phénoménal (moyenne annuelle 10°) qui vaut à la région sa réputation de « Riviera vaudoise ». Ce climat — le plus doux que l'on puisse trouver au Nord des Alpes — permet à une végétation luxuriante et variée de se développer dans d'excellentes conditions : la vigne pousse jusqu'à 600 m d'altitude, le noyer jusqu'à 700 m et les arbres fruitiers jusqu'à 1000 m.

Sur les quais — le paradis des flâneurs —, entre Clarens et Chillon, on découvre une extraordinaire variété d'arbres et de plantes : le figuier, l'amanier, le laurier, l'Eucalyptus, le mûrier, le cyprès, le magnolia et le palmier se développent avec succès au soleil montreuzien. Chaque printemps, la ville se transforme en un véritable bouquet et les prairies dominant le lac se recouvrent de milliers de narcisses fleurant bon la nature.

Autrefois composée de près d'une vingtaine de petits villages bien distincts, Montreux forme aujourd'hui une seule agglomération avec Territet et Clarens. En dehors des rues commerçantes qui occupent le bas de la ville, on peut flâner au rythme de très pittoresques venelles, déjà un peu sur les hauteurs. Des petits parcs, des bancs, des établissements publics bien situés et des jardins aménagés avec soin permettent de se reposer à de multiples endroits, en contemplant tout tranquillement le panorama des montagnes et du lac.

On peut se baigner directement dans le Léman ou dans l'une ou l'autre des nombreuses piscines installées à proximité du Montreux-Palace, de l'Eurotel, du Casino et de l'hôtel Excelsior. La ville possède également un bassin aux dimensions olympiques, à la Maladaire. Les amateurs de ski nautique, de planche à voile, de canotage et de voile sont comblés par les nombreuses possibilités qui leur sont offertes de pratiquer leur sport favori. La pêche à la ligne, avec hameçon simple, est en outre autorisée le long des rives où s'ébat tout un petit peuple ailé...

Ville internationale, à la physionomie moderne mais heureusement encore humaine, Montreux organise chaque année plusieurs festivités de réputation mondiale : festival télévisé de la Rose d'Or (au printemps), festival de jazz (en juin), Septembre

76e Congrès Raiffeisen suisse

les 9/10 juin 1979

à Montreux

CONVOCAATION à la 76^e assemblée ordinaire des délégués samedi 9 juin 1979, à 15 h. 00 à la Maison des Congrès à Montreux

Ordre du jour :

1. Ouverture par le président, M. Robert Reimann, conseiller aux Etats.
2. Désignation des scrutateurs.
3. Message de M. le Conseiller d'Etat Edouard Debétaz, vice-président du Gouvernement vaudois.
4. Rapport du directeur Arnold Edelmann, dr en droit : « Le mouvement Raiffeisen suisse en l'année commémorative 1978 ».
5. Présentation des comptes annuels 1978 de la banque centrale et rapport du directeur Joseph Roos.
6. Rapport du conseil de surveillance, présenté par M. Othmar Julen, président.
7. Résolutions :
 - a) approbation des rapports de gestion, du compte de profits et pertes et du bilan au 31 décembre 1978.
 - b) répartition du bénéfice net.
 - c) décharge au conseil d'administration et à la direction.
8. Allocution de M. Jean-Jacques Cevey, conseiller national, syndic de Montreux : « La Suisse romande, sa tâche culturelle au sein de la communauté helvétique ».
9. Divers et discussion générale.

Droit de délégation selon article 11 des statuts de l'Union :

« Chaque Caisse Raiffeisen a droit à deux délégués disposant chacun d'une voix ; elle peut se faire représenter par une autre Caisse Raiffeisen.

Les délégués doivent être munis d'une procuration écrite. »

Les cartes de vote seront délivrées à l'entrée de la salle sur présentation de la carte de participant timbrée.

Saint-Gall, le 22 mars 1979

Le conseil d'administration

PROGRAMME GÉNÉRAL

Samedi 9 juin 1979

- 11 h. 15 Assemblée générale de la Coopérative de cautionnement de l'Union suisse à la Maison des Congrès.
- 12 h. 30 Dîner dans les restaurants attribués.
- 15 h. 00 Assemblée des délégués de l'Union suisse à la Maison des Congrès.
- dès 18 h. 30 Départ des bateaux pour l'excursion sur le lac avec souper à bord.

Dimanche 10 juin 1979

- Offices divins.
- dès 9 h. 00 Départ pour les excursions, selon programmes spéciaux, avec dîner en cours de route.
- Voyage de retour.

musical, etc... De nombreuses fêtes populaires, des animations de quartier originales et divers événements culturels (concerts, spectacles, etc...) contribuent également à faire de la cité un endroit «où il se passe toujours quelque chose».

Grâce à ses établissements hôteliers, sa maison des congrès et ses équipements touristiques, la ville accueille de plus en plus de congrès et de rencontres. Du spécialiste en chirurgie au PDG, du musicien réputé au diplomate, du sportif à l'homme d'affaires, de la vedette à l'homme d'Etat désirant conserver l'incognito, tout le monde vient une fois à Montreux...

Jean-Charles Kollross

Pensée

Il est quelque fois fatigant d'être contredit ; il est dangereux de ne pas l'être.

Bossuet

Economie vaudoise

Les petites et moyennes entreprises prédominent

Le dernier recensement des exploitations de 1975 révèle une fois de plus

— Personnes actives : 193 000
— Secteur privé : 170 000

que, dans le canton de Vaud, les petites et moyennes entreprises prédominent, comme en témoigne le tableau ci-dessous.

soit 88 % des personnes actives

Entreprises occupant de	Nombre de personnes occupées	en % des personnes actives
1 à 49 personnes	113 000	58,55 %
50 à 99 personnes	24 000	12,44 %
100 à 499 personnes	41 000	21,24 %
500 à 999 personnes	8 000	4,14 %
1000 et plus	7 000	3,63 %
	<u>193 000</u>	<u>100 %</u>

Il ressort de ce tableau que seules 7000 personnes travaillent dans des entreprises occupant plus de 1000 personnes.

Il est intéressant, de plus, de constater que, dans les secteurs principaux

des arts et métiers, le nombre de personnes occupées dépasse 80 000.

Le tableau ci-dessous est révélateur à cet égard :

Secteurs principaux

	Nombre de personnes occupées
Construction	35 268
Commerce de détail	20 615
Hôtellerie, restauration	13 496
Arts graphiques	4 500
Mécanique automobile	3 693
Boulangerie	2 909
	<u>80 481</u>

Lisez
et
faites lire
Le Messenger
Raiffeisen

CONVOCAATION

à la 37^e assemblée générale ordinaire de la Coopérative de cautionnement de l'Union suisse des Caisses Raiffeisen

Samedi 9 juin 1979, à 11 h. 15 précises à la
Maison des Congrès à Montreux

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture par le président du conseil d'administration, M. Pierre Willi.
2. Nomination des scrutateurs.
3. Rapport sur l'activité de la Coopérative de cautionnement en 1978 et présentation des comptes annuels, par M. Curt Wäschle, lic. rer. pol., gérant.
4. Rapport de l'organe de contrôle.
5. Approbation des comptes annuels et résolution concernant l'utilisation de l'excédent d'exploitation.
6. Divers et discussion générale.

Au nom du conseil d'administration :
Pierre Willi, président

Conjoncture et perspectives

Dans leur aridité, les données statistiques que nous venons de rappeler ne nous renseignent pas sur l'état de la situation économique de ces entreprises. C'est pourquoi, chaque année, l'UVACIM procède à une très vaste enquête dans tous les secteurs économiques, enquête qui n'a aucune prétention scientifique, mais présente l'avantage de tâter le pouls des entreprises elles-mêmes, réparties dans les différentes régions du canton.

La dernière enquête a révélé, dans les grandes lignes, que, sur le plan régional, la Vallée de Joux et une partie du Nord vaudois étaient les plus touchées. Dans cette partie du canton, traditionnellement industrielle, la lutte est dure sur le plan des exportations et l'on compte sur le maintien de la stabilité du dollar.

A l'opposé, dans les Alpes vaudoises, c'est le tourisme qui souffre de la cherté du franc suisse et c'est non seulement l'hôtellerie et la restauration qui en subissent les conséquences, mais aussi le commerce de détail de ces régions, de même que l'artisanat et le secteur de la construction, qui voient avec crainte se resserrer les dispositions de la « Lex Furgler ».

Leysin, Château-d'Oex, Les Diablerets et Villars-sur-Ollon espèrent, elles aussi, le maintien, voire une revalorisation du cours des monnaies étran-

gères par rapport au franc suisse. Elles prévoient des effets positifs de la loi fédérale sur l'aide aux investissements dans les régions de montagne.

Entre ces deux pôles, le plat pays et le bassin lémanique semblent être, à première vue, en meilleure posture, encore que, là aussi, il faille éviter de généraliser. En effet, la situation peut y être très diverse d'un secteur à l'autre et d'une entreprise à l'autre, dans la même branche.

Ce qui ressort du sondage entrepris par l'UVACIM, c'est que l'agriculture et la viticulture constituent pour le Pays de Vaud un facteur de stabilisation important, malgré une faible récolte, en quantité, pour la vigne.

Au moment où ces lignes paraîtront, les perspectives semblent être moins sombres pour l'économie vaudoise qu'au début de l'année, sous réserve que le franc suisse ne voie pas sa cote augmenter par rapport aux monnaies étrangères et, plus particulièrement, au deutsche mark.

Coup d'œil sur les préoccupations actuelles

Le placement des jeunes en apprentissage constitue l'une des préoccupations importantes de l'heure dans le canton de Vaud, comme ailleurs.

Grâce à une collaboration étroite entre les pouvoirs publics et l'économie privée, il a été possible, jusqu'à présent, de trouver une place d'apprentissage pour toutes celles et tous ceux arrivés au terme de leur scolarité. La formation continue des maîtres d'apprentissage se poursuit dans les diverses branches, avec le concours, notamment, de l'IFCAM, Institut suisse pour la formation des chefs d'entreprise dans les arts et métiers, dont la direction romande est assumée au siège de l'UVACIM, à l'Avenue Jomini 8, à Lausanne.

Les problèmes sociaux sont également à l'ordre du jour dans notre canton, où les différentes branches des arts et métiers continuent à accorder la priorité aux conventions collectives de travail, dont quelques-unes sont très perfectionnées, par exemple dans l'industrie de la construction, qui a créé déjà depuis plusieurs années un deuxième pilier pour les collaborateurs des entreprises du bâtiment et du génie civil.

On compte, dans le canton de Vaud, plus de 100 conventions collectives de travail.



La Maison des Congrès où se déroulent les concerts classiques du Septembre musical.

L'assurance chômage, dans sa nouvelle conception, a incontestablement allégé les difficultés rencontrées par des chômeurs totaux ou partiels. Le nouveau système de cotisations n'a pas provoqué de revendications, si ce n'est dans le monde rural, où il conviendra de trouver une solution pour les fils de paysans.

En matière d'allocations familiales, la très grande majorité des caisses, pour ne pas dire la totalité, accorde des allocations familiales et de formation professionnelle qui dépassent largement les minima légaux.

Dans le commerce de détail, la préoccupation dominante demeure la concurrence acharnée que livrent, notamment, les grandes surfaces au commerce indépendant. Les dirigeants de celui-ci ont déposé au Grand Conseil une motion tendant, non pas, comme l'initiative du parti républicain, à appliquer la clause du besoin aux grandes surfaces, mais à les contraindre au moins à supporter l'entier des frais de construction et d'exploitation engendrés par le raccordement des grandes surfaces au réseau routier public.

On attend des autorités qu'elles prennent rapidement des mesures dans ce domaine. Les mêmes milieux du commerce indépendant souhaitent l'introduction de dispositions dans la loi fédérale sur la concurrence déloyale tendant à réprimer la pratique des prix d'appel, c'est-à-dire de la vente en-dessous des prix de revient.

Le bail à loyer type pour locaux commerciaux, fondé sur un accord entre l'UVACIM et les associations de propriétaires, a connu un nouveau souffle par la création de commissions de conciliation paritaires dans tous les districts vaudois.

Enfin, dans les diverses régions du canton, il se fait un très grand travail en profondeur dans le but d'appliquer la loi sur l'aide aux régions dont l'économie est menacée et celle sur l'aide aux investissements dans les régions de montagne (LIM). C'est ainsi que la région du Pays-d'Enhaut vient d'être reconnue officiellement par les autorités fédérales. Il sera possible dès lors, dans ces diverses régions, d'apporter une aide meilleure par l'action des institutions d'entraide gérées au sein de l'Union, notamment les trois offices vaudois de cautionnement artisanal, hypothécaire et pour la petite et moyenne industrie. La conjugaison de l'aide de ces trois offices et de la Coopération de cautionnement suisse, à Saint-Gall, permet de cautionner des crédits bancaires à concurrence de fr. 400 000.—. Dans les régions de montagne, il est possible d'aller jusqu'à fr. 900 000.—.

De ce bref tour d'horizon de l'économie vaudoise, il faut retenir que tous les secteurs économiques sont solidaires et qu'il serait erroné de dresser, par esprit de géométrie, une frontière entre l'industrie au sens étroit, l'artisanat au sens large, les professions libérales et de prestations

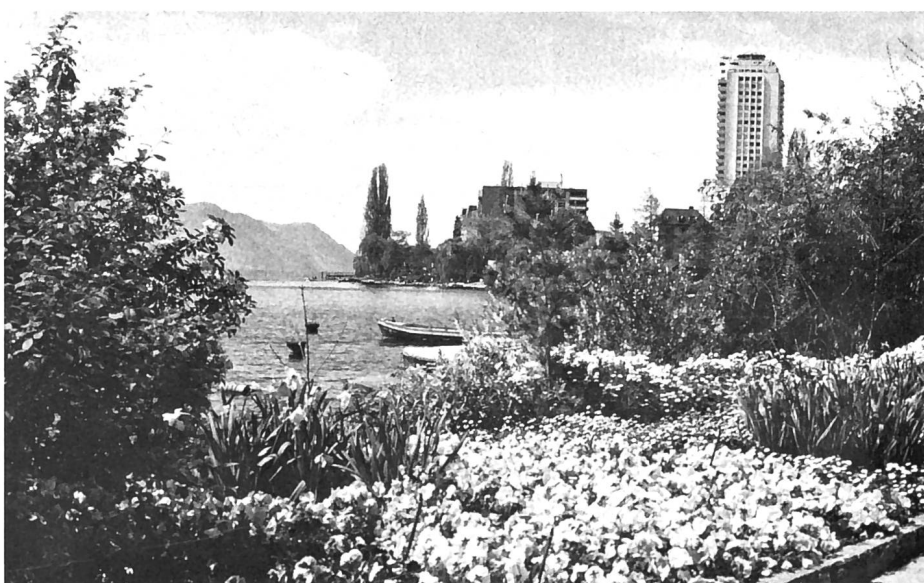
de services, les banques, les assurances et l'agriculture, dans un canton où, en fait — et c'est heureux — toutes les entreprises sont encore à la taille de l'homme.

Henry Muller
Directeur de l'UVACIM
(Union vaudoise des Associations
industrielles, commerciales
et de métiers)

Proverbe abyssin

Ne blâme pas Dieu d'avoir créé le tigre; remercie-le plutôt de ne lui avoir pas donné des ailes.

J. Failovich



Rives ensoleillées, horizon diaphane par-delà les reflets du lac, Montreux jouit d'une grande baie à l'abri des vents.

Hypothèque et loyer

Depuis 1975, le taux de l'intérêt hypothécaire amorce une désescalade qui peut être qualifiée d'impressionnante: en décembre 1975, le taux moyen d'intérêt des placements hypothécaires se monte à 6,32 % (cf. tableau 1). En décembre 1978, le taux moyen des anciennes et nouvelles hypothèques se situe à 4,32 % (cf. bulletin de la BNS, février 1979, p. 38, tableau 19). En l'espace de trois ans, le taux de l'intérêt hypothécaire a diminué de 2 %.

Tableau N° 1:

Taux moyen d'intérêt des placements hypothécaires entre 1968 et 1977

<i>Année</i>	<i>Taux</i>
1968	4,79
1969	4,92
1970	5,18
1971	5,48
1972	5,52
1973	5,56
1974	6,20
1975	6,32
1976	5,83
1977	5,10
1978	4,32

Source: — Les banques suisses en 1977 (p. 81).

— Bulletin de la BNS février 1979 (p. 38).

Période de référence: fin de l'année.

Le 1er mars 1976, le groupe socialiste du Conseil national, par l'intermédiaire de son porte-parole, M. Ber-

nard Meisoz, développe une motion intitulée « Abaissement des loyers en cas de diminution des charges du propriétaire ». Cette motion a la teneur suivante: « en vertu de l'arrêté fédéral du 30 juin 1972 instituant des mesures contre les abus dans le secteur locatif, le bailleur a le droit de reporter pleinement sur le locataire les hausses de coûts. En revanche, il n'existe aucune obligation pour le bailleur d'abaisser le loyer en cas de diminution des coûts.

Le Conseil fédéral est chargé de préparer sans tarder des dispositions visant à compléter l'arrêté fédéral instituant des mesures contre les abus dans le secteur locatif aux fins d'obliger le bailleur à abaisser le loyer en cas de diminution des coûts (notamment de l'intérêt hypothécaire) s'il ne peut prouver que le loyer actuel ne lui permet pas de couvrir ses frais ».

Le 1er juillet 1977, l'arrêté fédéral instituant des mesures contre les abus dans le secteur locatif est prorogé jusqu'au 31 décembre 1982. A cette occasion, les Chambres fédérales introduisent un nouvel article 19 autorisant le locataire à réclamer une baisse de loyer en cas de diminution des coûts, selon la teneur de la motion socialiste: « le locataire peut contester — précise l'article 19 de l'arrêté fédéral — le montant du loyer qu'il estime abusif devant la commission de conciliation, en lui indiquant le motif de la contestation, s'il a une raison d'admettre que la chose louée procure au bailleur

un rendement excessif..., à cause d'une notable modification des bases de calcul, résultant en particulier d'une baisse des frais ». Avant d'introduire cette contestation, l'article 19 enjoint le locataire de prendre contact préalablement avec le bailleur. Ce même article ajoute que devant la commission de conciliation, le bailleur lui présente toutes les pièces lui permettant d'apprécier *le litige*.

La baisse du taux de l'intérêt a sans aucun doute justifié en droit l'introduction de l'article 19 dans l'arrêté fédéral instituant des mesures contre les abus dans le secteur locatif.

En fait, les propriétaires n'ont pas attendu cette péripétie législative pour répercuter sur les loyers la diminution des taux de l'intérêt hypothécaire. Nous en voulons pour preuve que dans le canton de Vaud, les loyers ont diminué dans la plupart des villes par rapport à novembre 1976.

On se souvient qu'à cette date, un nouvel indice des prix à la consommation et les loyers est entré en vigueur (base 100). En prenant en considération les villes vaudoises on peut dresser le tableau suivant:

<i>Communes</i>	<i>Indice des loyers de novembre 1977 (base 100: nov. 1976)</i>
Lausanne	99,9
Yverdon	100,0
Vevey	100,4
Renens	99,4
Pully	100,0
Prilly	99,5
Morges	99,9
Nyon	99,8

A la lecture de ces chiffres, on dira que la diminution n'est pas spectaculaire. Toutefois, avant de porter un jugement excessif, il faut prendre soin d'observer que nous sommes en présence d'une statistique réalisée au moyen d'un relevé partiel et non pas d'un indice reflétant le niveau des loyers. Lorsqu'on sait qu'avant de saisir la commission de conciliation en vue d'une demande de baisse, le locataire doit s'adresser au propriétaire, il est vraisemblable qu'une forte proportion de baisses de loyer intervient à ce stade de la discussion. Et l'indice des loyers n'étant que fragmentaire, il ne reflète pas automatiquement toutes les diminutions de loyer qui sont convenues directement entre propriétaires et locataires.

Pour corroborer cette présomption d'une large répercussion de la baisse des taux hypothécaires sur les loyers, on peut aussi se référer au sondage effectué par la Chambre vaudoise immobilière sur l'évolution des loyers entre le 1er novembre 1976 et le 1er novembre 1978. Dans le cadre d'une statistique tenue systématiquement à jour pour permettre des comparaisons de loyer, la Chambre vaudoise immobilière a observé qu'en l'espace de deux ans, soit entre 1976 et 1978 au premier novembre de chaque année, les loyers faisant l'objet du relevé ont diminué dans leur majorité. En effet, sur 1063 logements recensés, situés dans vingt communes, les loyers ont baissé dans 471 cas, soit le 44,3 %. Dans 399 logements (37,5 %), les loyers sont demeurés stables, tandis que dans 193 appartements (18,2 %), on note une augmentation du loyer. Dans cette dernière catégorie, les hausses sont la conséquence d'une rénovation complète des immeubles. D'une manière générale, les loyers ont diminué dans les logements neufs tandis que la stabilité ou les augmentations concernent des logements anciens.

Certes il ne faut pas attribuer à ce sondage une signification absolue. Cependant l'échantillonnage est suffisamment important pour révéler une tendance et surtout confirmer ce que les statistiques officielles disent déjà, à savoir l'influence de la baisse des taux d'intérêt hypothécaire sur le niveau moyen des loyers.

Depuis que les taux hypothécaires diminuent, les associations, sous l'im-

pulsion de la Fédération romande immobilière, ont recommandé aux propriétaires de faire bénéficier les locataires de l'économie réalisée par suite de la diminution des intérêts. Ce report auprès des locataires peut se faire de plusieurs manières : la baisse du loyer est la plus évidente. Mais dans de nombreux cas, les propriétaires ont entrepris des travaux à plus-value en lieu et place d'une diminution du loyer. Malheureusement les statistiques font défaut à cet égard. Toutefois divers recoupements permettent d'affirmer que les rénovations sont nombreuses et apportent, sans pour autant que le loyer augmente, de réelles améliorations aux locataires.

L'Ordonnance concernant des mesures contre les abus dans le secteur locatif contient depuis le 1er mars 1975 un article qui prescrit qu'en cas d'augmentation du taux hypothécaire, la hausse de loyer ne peut être en règle générale supérieure à 3,5 % par quart pour cent d'augmentation du taux. En appliquant ce principe à la baisse, les milieux de locataires revendiquent des baisses pouvant aller jusqu'à 28 % du loyer en invoquant la diminution du taux de l'ordre de 2 %. Si nous étions en présence d'une hausse et non d'une baisse de 2 % du taux, il est vraisemblable que ces mêmes milieux de locataires s'opposeraient à des augmentations de loyer de l'ordre de 28 % sous le seul prétexte de l'évolution des intérêts hypothécaires. Donc ce qui est vrai pour la hausse l'est aussi pour la baisse. Il faut par ailleurs relever que les taux diminuent souvent moins vite qu'on se l'imagine généralement.

Le tableau suivant montre que si en 1975, les taux dépassaient 6 %, en 1977, ils étaient encore supérieurs à 5 % :

Tableau N° 2:

taux moyen d'intérêt des banques cantonales romandes de 1973 à 1977 pour les placements hypothécaires

Cantons	1973	1974	1975	1976	1977
Fribourg	5,68	6,28	6,33	5,84	5,36
Vaud	5,66	6,17	6,24	5,84	5,13
Valais	5,58	6,13	6,36	5,90	5,15
Neuchâtel	5,37	6,12	6,10	5,36	4,82
Genève	5,56	6,00	6,16	5,89	5,32
Suisse (moyenne)	5,48	6,03	6,17	5,78	5,08

Source: Les banques suisses 1974 (p. 57), 1976 (p. 72), 1977 (p. 82).

Pour terminer, on notera qu'une revendication de baisse linéaire des loyers est inacceptable tout simplement parce que chaque immeuble constitue un cas particulier qu'il faut examiner pour lui-même. Le financement, l'endettement hypothécaire, l'année de construction, l'état d'entretien, sont tout autant de facteurs qui varient d'un immeuble à l'autre et qui font que le revenu locatif varie lui aussi d'un immeuble à l'autre.

La controverse concernant la répercussion des baisses d'intérêt sur les loyers ne s'apaisera pas tant que les taux diminueront. On doit admettre aujourd'hui, sur la base de faits qui sont autant de preuves, que les propriétaires ont pris conscience de faire profiter les locataires, sous des formes diverses, de l'économie qu'ils réalisent par suite de la baisse des taux.

*Jean-Pierre Ding
Secrétaire général de
la Chambre vaudoise
immobilière*



Le Château de Chillon plonge ses contreforts puissants dans les eaux du Léman.

La banque, partenaire de l'agriculture

Moins de bras...

Une des caractéristiques essentielles de l'agriculture, sous toutes les latitudes, réside dans le fait que — parallèlement au développement technique et économique — elle voit fondre sa population active. Dans notre pays, le nombre d'hommes occupés à titre principal dans l'agriculture a passé de 344 000 en 1939 à 275 000 en 1955 et 131 000 en 1975, soit, pour cette dernière année, le 38 % seulement de l'effectif d'avant-guerre.

Avec beaucoup moins de bras, les agriculteurs sont parvenus — certes avec l'appoint de la production animale tirée des denrées fourragères importées — à assurer à peu près le même degré d'autoapprovisionnement d'une population qui s'est fortement accrue. Si nous chiffrons cette performance, nous constatons par exemple qu'en l'espace de 10 ans, de 1965 à 1975, la quantité d'aliments produite par unité de main-d'œuvre a augmenté d'environ 70 %, soit de 5 à 6 % par année ! Comment cela a-t-il été possible ?

Plus de capitaux investis

Au fur et à mesure que les bras diminuent, les domaines augmentent leurs dimensions. Cet agrandissement est tantôt la cause, tantôt la conséquence du progrès technique, particulièrement de la mécanisation.

Entre 1955 et 1975, le nombre de tracteurs agricoles a passé d'une trentaine de milliers à plus de 84 000, celui des moissonneuses-batteuses de 600 à plus de 5000, celui des machines à traire de 1500 à près de 43 000. Et l'on peut multiplier les exemples pour chaque outil, chaque machine ou chaque installation de ferme.

Capital-domaine et capital-fermier

L'actif du bilan des exploitations agricoles a ainsi considérablement changé. Le domaine n'y représente plus que le 60 % du total, alors que le cheptel vif et mort atteint le 40 %. Pour une exploitation moyenne, le capital total ainsi investi atteint souvent 350 à 400 mille francs.

Le temps est dès lors révolu depuis longtemps où un père pouvait

sans risque « donner » à son fils l'ensemble du bétail et chédail en contrepartie des salaires qu'il ne lui avait pas payés durant sa période de collaboration. Tout aujourd'hui fait l'objet de taxations, d'estimations et de calculs. Et chaque fois, on n'échappe pas de s'adresser à son banquier.

Le passif du bilan

Au fur et à mesure que des hommes sont remplacés par des installations et des machines, l'agriculture devient plus « capitalistique ». Nous voulons simplement dire par là qu'elle exige de plus en plus de capitaux. Le passif du bilan des agriculteurs suisses a augmenté évidemment aussi fortement que l'actif. A l'intérieur de ce passif, la part des fonds propres et celle des fonds empruntés est demeurée sensiblement la même depuis une trentaine d'années : un peu plus de 50 % pour les premiers, un peu moins pour les dettes.

Il n'en demeure pas moins que ces dernières ont atteint, en chiffres absolus, des niveaux élevés, passant de 6,1 milliards de nos francs en 1959 à plus de 10 milliards en 1975. Il est intéressant de relever que les dettes garanties par des hypothèques augmentent beaucoup moins vite que les autres, ce qui tend à démontrer que le financement du cheptel en augmentation s'opère en recourant davantage à des crédits non hypothécaires.

Les banques proches des paysans

Parce qu'il est, le plus souvent, propriétaire de terres, le paysan n'a d'ordinaire que peu de difficulté pour trouver le banquier prêteur. Pour ce dernier, la situation peut apparaître éminemment simple : la garantie hypothécaire étant solide, le risque couru est inexistant. Pour le paysan, la trop grande facilité d'emprunt comporte un risque évident, celui de l'équilibre de son compte d'exploitation.

Cet équilibre n'a rien à voir avec la valeur vénale du domaine. C'est bien pourquoi les agriculteurs d'aujourd'hui suivent une formation professionnelle où les problèmes de gestion financière prennent une importance particulière. Il est cependant

évident que si le personnel de la banque connaît lui aussi les impératifs des comptes d'exploitation de l'agriculture, il sera à même de dépasser le stade du « prêteur qui cherche une bonne garantie » pour devenir le « prêteur-conseiller financier ». A ce titre, les Caisses Raiffeisen, grâce à leurs organisations locales et du fait de leur système d'octroi des prêts, me paraissent offrir une solution particulièrement intéressante au problème du crédit à l'agriculture.

L'hypothèque à tout prix ?

Trop longtemps, l'hypothèque a représenté, pour le banquier aussi bien que pour le paysan, un oreiller de paresse. Trop longtemps aussi, on a cru à tort que « garantie hypothécaire » signifiait « prêt à long terme ».

Pourtant, l'important lors d'un emprunt consiste à connaître la destination des fonds obtenus du banquier. Et c'est cette destination, et elle seule, qui doit déterminer le montant et la durée du remboursement. Lorsque le banquier et le paysan tombent ainsi d'accord sur un prêt, leur collaboration devient vraiment efficace.

Conclusions

Pour demeurer longtemps le partenaire du paysan, le banquier se doit de connaître les possibilités d'emprunt offertes par le compte d'exploitation de l'agriculteur. Cela ne signifie nullement qu'un budget d'entreprise remplacera la garantie (hypothécaire ou autre) indispensable pour le bailleur de fonds. Ce que nous devons simplement éviter, c'est de fixer le montant et la durée du prêt en fonction de la seule garantie.

Les Caisses Raiffeisen ont le privilège — en faisant appel dans leurs comités à des hommes qui connaissent l'agriculture et même qui la pratiquent — de disposer d'atouts particuliers éminemment profitables à l'agriculture. De plus, les organisations professionnelles des paysans sont à disposition aussi bien de leurs membres que de tous les banquiers pour leur donner les conseils de gestion et les appréciations de situation nécessaires au moment d'un emprunt ; il en est tout particulièrement ainsi, dans le canton de Vaud, de l'office de crédit agricole de la Chambre vaudoise d'agriculture. En activité depuis 1956, cet office jouit d'une expérience considérable en matière de conseils financiers aux agricul-

teurs, aux vignerons et aux maraîchers, mais il est aussi à disposition des banquiers, lesquels ne manquent d'ailleurs pas — très souvent — de s'adresser à lui pour la solution de

problèmes financiers et agricoles concrets.

Hubert Reymond
Directeur de la Chambre
vaudoise d'agriculture

La coopération dans le secteur viti-vinicole

Puisque le «*Messenger Raiffeisen*» fait une place, pour l'occasion du Congrès des Caisses Raiffeisen 1979, à l'économie viti-vinicole, il semble tout indiqué d'aborder le rôle de l'organisation coopérative dans ce secteur d'activité.

Plusieurs voies sont offertes aux viticulteurs pour la mise en valeur de leur production.

1. Le viticulteur transforme sa vendange jusqu'à l'état de moût, de vin (rond ou clair) puis le vend en vrac directement à un encaveur ou négociant ou par l'intermédiaire d'un courtier.

2. Le viticulteur prolonge ce processus et devient propriétaire négociant. Il vend son vin directement au distributeur ou au consommateur.

3. Le viticulteur limite son travail au secteur viticole. Il vend sa production en raisins à un tiers encaveur ou négociant. Il confie sa vendange à une coopérative dont il est membre ou sociétaire.

Le choix de l'une des trois solutions (quelquefois mixte, du moins pour 1 et 2) dépend de l'appréciation de plusieurs éléments, notamment :

- grandeur de l'exploitation viticole,
- organisation du travail,
- désir de finaliser le produit de son travail,
- volonté légitime d'en tirer le meilleur profit,
- possibilités d'investissement et de rentabilité,
- connaissances professionnelles plus ou moins étendues (à acquérir et pratiquer : œnologie, gestion, commerce, etc...).

Le clivage actuel, et probablement celui à venir, dans l'économie viti-vinicole comme dans d'autres secteurs des activités humaines tend à mettre en présence des unités de production et de distribution d'importance plus grande que par le passé.

L'intérêt du producteur (viticulteur ou autre) doit conduire à la maîtrise de son produit le plus loin possible dans le processus de transformation, du conditionnement et de la mise en marché.

C'est dans cet objectif et en tenant compte des préalables qui viennent d'être donnés que s'inscrit *le rôle*, la

Les heures fastes de l'année du vigneron : les vendanges...



justification *de la coopérative*. La coopérative est la forme juridique d'entreprise que choisissent des personnes physiques ou morales organisées corporativement pour poursuivre le but de favoriser ou garantir par une action commune des intérêts économiques déterminés. Pour une coopérative de producteurs, le but s'authentifie avec l'intérêt de valoriser au mieux leur production en la maîtrisant le plus longtemps possible avant qu'elle ne passe au stade de la consommation.

Un exemple: Provins Valais, Fédération des Caves coopératives de Producteurs de Vins du Valais fondée en 1930. Nombre de sociétaires: au début 415, actuellement 4850 avec 1500 ha de vignes environ, répartis en quatre sociétés coopératives disposant de 9 caves pour la réception des vendanges et l'élevage des vins.

Les 4 sociétés coopératives sont fédérées sous la raison sociale Provins Valais, qui a notamment pour but d'assurer l'écoulement de la production des sociétés fédérées en particulier par l'intermédiaire d'un office central et de protéger par tous les moyens utiles les intérêts communs aux 4 sociétés coopératives.

La fédération connaît une assemblée de délégués qui est son pouvoir suprême, à laquelle chacune des 4 sociétés affiliées désigne 25 délégués dont les membres des Comités d'administration. L'assemblée des délégués désigne un Conseil d'administration de la Fédération qui est composé de 9 membres.

Les différentes tâches dévolues à la Fédération sont exécutées par un office central qui assure la gestion administrative, commerciale et technique des sociétés. Les services ainsi centralisés ont pu être dotés de moyens modernes, rationnels et par là économiques pour l'ensemble.

L'organisation coopérative a d'autre part permis de mettre à disposition des membres :

- des assurances collectives permettant de meilleures prestations à des tarifs plus économiques que dans le cas de polices individuelles ;
- un office de cautionnement destiné à soutenir l'effort d'investissement des viticulteurs ;
- un service d'Entraide et de technologie viticoles dont le but est



Un bon quart d'heure en vue...

l'amélioration constante des conditions d'exploitation.

Les vins des 4 sociétés coopératives sont vendus sous une même raison sociale, celle de Provins Valais et cela pour les 3/4 environ de l'encavage annuel, le solde étant vendu en vrac, mais toujours sous la responsabilité de l'office central ou de la Fédération.

L'entreprise maîtrise le 1/3 environ de la production viticole du canton du Valais et le 1/6 environ de la production suisse.

Grâce à la mise en commun, la Fédération a pu être dotée d'une centrale de conditionnement, de stockage et de vente capable de traiter 20 mio d'unités par année. La capacité totale d'en-

cavage de la Fédération est de 30 mio de litres. L'ensemble du chiffre d'affaires réalisé par les 4 sociétés sous l'égide de la Fédération varie selon les années entre 75 et 100 mio de francs.

D'autres Caves coopératives ou Fédérations de Caves coopératives sont installées en Suisse romande — principale région viticole de Suisse — notamment :

- UVAVINS pour le canton de Vaud
- VIN-UNION pour le canton de Genève.

L'organisation coopérative en Suisse romande couvre le 50 % environ de la production.

La formule coopérative a été capable de réaliser mieux que d'autres la mise en valeur des produits :

Les résultats financiers, qui vont de la Fédération aux Sociétés coopératives et, par elles, à leurs membres, ont satisfait ces derniers puisque leur nombre n'a cessé de croître depuis la fondation des coopératives viti-vinicoles.

Le produit a été traité avec succès puisque sa commercialisation a dû, au fur et à mesure de l'importance des encavages, trouver des débouchés, des acheteurs.

La formule coopérative ne s'oppose pas à la qualité. On attribue encore souvent, à tort, de mauvais certificats aux Caves coopératives quant à la qualité des vins du fait de l'importance de l'encavage. Or, la grandeur de l'entreprise n'est pas préjudiciable au respect de la qualité, au contraire, elle lui est favorable.

Pour reprendre un exemple, celui de PROVINS.

La production de qualité est favorisée par un paiement différencié selon

les provenances et les degrés Oechsle, complété par des primes pour les productions inscrites volontairement dans le cadre d'un règlement de la Capsule Dorée.

La réception de la vendange se fait selon :

- des programmes fonction des cépages, de leur maturité, des régions et à l'intérieur de celles-ci, de secteurs très localisés,
- 30 postes de réception permettant plus de 60 sélections instantanées.

Cette sélection obtenue à la vendange et en cave se distingue sur le marché par 64 articles différents de qualité et de prix.

Cet exemple permet donc d'affirmer : une plus grande dimension favorise une meilleure organisation et assure la qualité qui va de la vigne à la bouteille, notamment grâce à des équipements plus importants et mieux adaptés.

Il est également intéressant de rele-

ver que la mise en commun de la production d'un plus grand nombre permet d'offrir au consommateur un éventail intéressant de vins. De plus, la coopérative viti-vinicole peut mieux remplir le rôle de régulateur du marché. La liaison continue par l'intégration verticale, entre production et consommation, doit amener dans l'intérêt réciproque et à long terme des partenaires à l'exclusion d'opérations spéculatives à la hausse ou à la baisse.

L'organisation coopérative contribue donc à valoriser au mieux la production viticole, comme elle continuera à jouer son rôle pour d'autres secteurs. Puissent les délégués des Caisses Raiffeisen trouver, durant leur séjour en Suisse romande, à leurs lieux de domicile ou de travail, une agréable expression du pays dans un bon verre de vin de chez nous.

Jean Actis, Directeur,
PROVINS VALAIS

Essor continu et harmonieux des Caisses Raiffeisen vaudoises

Chaque fois que les assises annuelles de l'Union nationale des Caisses Raiffeisen se tiennent sur les bords du lac Léman, les délégués de toute la Suisse sont heureux de se retrouver dans ce site splendide. Ils désirent aussi être informés sur le mouvement raiffeiseniste du canton qui les accueille. En 1970, M. Géo Froidevaux, autrefois rédacteur du *Messenger*, à l'occasion du Congrès de Lausanne, avait retracé l'histoire des Caisses vaudoises. Cette année, pour la rencontre de Montreux, nous avons pensé qu'il était utile de rappeler succinctement ce que les Vaudois ont accompli sur le plan de la coopération dans le secteur de l'épargne et du crédit. Nous basant sur les données de M. Froidevaux, complétées par les archives que nous avons consultées à Mézières, chez M. Jacques Porchet, syndic, secrétaire-caissier de la fédération vaudoise, que nous remercions de son accueil bienveillant, nous soumettons à l'attention des lecteurs du *Messenger* ces quelques propos :

C'est en 1906 que fut créée la première Caisse vaudoise selon le système Raiffeisen, dans la paroisse de Valeyres-sous-Rances, grâce à l'initiative du

pasteur Rochat. L'exemple porta ses fruits ; d'autres pionniers du mouvement luttèrent pour sa propagation ; une mention de reconnaissance doit être adressée aussi au pasteur Mounoud, fondateur de la Caisse de Palézieux-Maracon, et à l'instituteur Gollay, gérant de la Caisse de Molondin.

Ce n'est qu'en 1911 que fut rédigé le premier procès-verbal mentionnant l'intention de créer une association vaudoise des « Caisses de crédit mutuel ». D'emblée on se rendit compte de la difficulté de grouper les Caisses Raiffeisen avec celles qui désiraient rester indépendantes et garder une autonomie cantonale complète, la B.C.V. (Banque cantonale vaudoise) s'offrant de fonctionner comme siège central. Après de nombreuses hésitations et discussions, le 16 mars 1912, les délégués de 16 institutions existantes fondèrent la *Fédération vaudoise des Caisses de crédit mutuel* dont faisaient partie des coopératives non affiliées à l'Union suisse. Cette situation subsista durant 13 ans et eut des résultats heureux, mais périodiquement, des « fédéralistes » acharnés, demandaient aux Caisses Raiffeisen de rompre avec l'Union suisse. En

1916, un interpellateur ne lança-t-il pas ce slogan : « Soyons Vaudois d'abord, nous serons Suisses ensuite ». Les Caisses Raiffeisen restèrent fidèles à l'Union qui offrait des avantages supérieurs à une fédération uniquement vaudoise. Le 14 novembre 1925 fut une date mémorable. Dans une première assemblée générale, on vota la « dissolution » de la fédération vaudoise des Caisses de crédit mutuel, puis immédiatement après, lors d'une seconde séance, se constitua la nouvelle « *Fédération vaudoise des Caisses de crédit mutuel du système Raiffeisen* », dont ne peuvent faire partie que les Caisses affiliées à l'Union de Saint-Gall. Malgré les solides amitiés existantes, sept caisses indépendantes se désolidarisèrent, sans abandonner le principe d'une éventuelle réunification future. Comme toujours entre « Vaudois » tout se termina à « l'amiable » autour du « verre de l'amitié ».

De nombreuses et influentes personnalités témoignèrent le plus vif intérêt à ces institutions parce qu'elles en constataient les avantages, spécialement pour les populations rurales. Par son activité dynamique, la fédération vaudoise exerça constamment une influence bénéfique sur la promotion des principes raiffeisenistes. Le tableau suivant en est une preuve indéniable.

<i>Année</i>	<i>Nombre de caisses</i>	<i>Nombre de membres</i>	<i>Bilan (en mil- liers de f.)</i>
1910	7	227	251
1920	30	2 034	9 959
1930	41	3 245	17 286
1940	50	3 984	25 380
1950	68	5 468	47 307
1960	75	6 900	82 358
1970	82	7 547	171 000
1977	85	9 271	351 800
1978	85	9 548	375 647

Voici la liste des présidents qui successivement en conduisirent les destinées :

Léon Duvoisin, notaire, Grandson	1912-1914
Maurice Delacuisine, instituteur, Apples	1915-1921
Louis Huguenin, ingénieur, La Sarraz	1921-1928
Auguste Golay, instituteur, Molondin	1928-1944
Fritz Maillard, instituteur, Corsier	1944-1950
Louis Besson, agriculteur, Vuarrens	1951-1956
Samuel Chevalley, préfet, Chexbres	1956-1970

Depuis le décès de ce méritant président, qui était aussi vice-président du Conseil d'administration de l'Union suisse, c'est M. *Alfred Burdet*, agriculteur, député, à Mathod près d'Yverdon qui assume cette tâche

avec beaucoup d'enthousiasme et de bon sens. Le comité actuel est complété par MM. Louis Segessemann, vice-président, (Eclépens), Jacques Porchet, secrétaire-caissier (Mézières), Luc Luginbühl (Mies), Martin Matthys (Cugy).

Les secrétaires-caissiers sont aussi d'indispensables collaborateurs. Relevons ceux qui ont œuvré durant plus de 10 ans: MM. Philippe Viallon (Ballens) et Marcel Pache (Cully). Chaque année, en général au mois de mai, les délégués des Caisses Raiffeisen vaudoises se réunissent pour leur assemblée annuelle ordinaire dans une des diverses régions du canton. Les dernières ont eu lieu à Yvonand, Bex, Commugny, Yens s/Morges, Baulmes s/Yverdon. C'est l'occasion non seulement de renseigner les participants sur la situation financière de l'ensemble des Caisses vaudoises, mais c'est aussi la rencontre sympathique de ceux qui travaillent au même but et qui font part de leurs expériences et de leurs suggestions. En outre, chaque fois, les assistants ont le plaisir de se sentir soutenus dans leur tâche par les autorités cantonales. Un conseiller d'Etat est toujours présent et apporte les salutations et les vœux du gouvernement. On entend aussi les représentants de l'Eglise et des autorités communales, sans oublier un membre de la direction centrale de l'Union, principal informateur de toute l'évolution bancaire durant l'année écoulée.

En général, après un repas fraternel, les sociétés locales présentent des productions originales, souvent d'une réelle valeur artistique ou folklorique. On peut dire que c'est une journée reconfortante et attrayante, contribuant à maintenir la solidarité qui unit tous les « Raiffeisenistes ».

Depuis une décennie, les gérantes et les gérants de plusieurs Caisses ont pu aménager leur bureau avec un peu plus de confort. Si dans la plupart des cas, les clients sont encore reçus dans l'appartement du gérant, parfois dans une chambre séparée, il existe maintenant des établissements importants ayant leur siège dans des immeubles qui sont leur propriété ou dans des bâtiments administratifs communaux. C'est le cas pour Yvonand, Forel (Lavaux), Le Brassus, Chardonne et d'autres. On se rend compte que pour rester concurrentielles, surtout dans les banlieues citadines, les Caisses Raiffeisen doivent s'affirmer, voire se moderniser, mais il faut qu'elles restent un organisme simple et discret travaillant pour assurer le bien-être de tous, dans un esprit communautaire de confiance et de solidarité.

Les Raiffeisenistes vaudois se réjouissent d'accueillir les délégués de toute la Suisse à Montreux. Ils leur souhaitent une cordiale bienvenue et un séjour agréable sur la « Riviera lémanique ».

*Georges Reymond,
Chardonne*

Avant-propos sur le Congrès de Montreux

La limitation du nombre de délégués, selon l'article 11 des statuts, n'ayant pas été appliquée en 1978, à l'occasion du 75^e anniversaire de la fondation de l'Union suisse, la représentation des Caisses affiliées sera régie pour la seconde fois cette année, par les dispositions qui limitent à deux mandataires par coopérative la participation à l'assemblée annuelle. Nous ne pourrions donc pas, dans le compte rendu de cette manifestation, faire état d'un nouveau chiffre de participation record. Mais, qu'à cela ne tienne. Les 1500 raiffeisenistes que nous comptons rencontrer sur les rives du bleu Léman se sentiront à l'aise dans une cité à même de mettre à leur

disposition des salles pourvues des installations techniques indispensables au bon déroulement d'une rencontre de représentants des quatre régions linguistiques du pays. Par ailleurs, la ville de Montreux confirmera avec aisance sa réputation de centre touristique de renommée mondiale par la réception qu'elle réservera aux invités et aux délégués dans les hôtels et les restaurants choisis par nos zélés quartiers-maîtres.

Encouragés par l'accueil dont fut l'objet le numéro en couleur de mai 1978, la direction de l'Union et les rédacteurs de ses trois organes de presse offrent de nouveau une formule identique, plus modeste toutefois, pour le

présent numéro paraissant quelques jours avant le Congrès de Montreux.

Nous avons pu nous assurer le concours de personnalités de la Suisse romande. Elles ont répondu avec empressement à notre appel en rédigeant à notre intention des articles qui seront certainement appréciés à leur juste valeur. Nous tenons à les remercier, ici encore, de leur précieuse collaboration.

Le Congrès se tenant de nouveau en terre vaudoise, il sied de rappeler d'abord que ce canton est lié de très près à l'éclosion et à l'essor du mouvement coopératif Raiffeisen en Suisse. En effet, la première présentation au parlement vaudois de la Caisse de crédit mutuel, selon le système conçu par Frédéric Guillaume Raiffeisen, date de 1891 déjà. L'année des Caisses vaudoises fut portée sur les

fontes baptismaux le 9 avril 1906. Mais, trêve de détails puisqu'un excellent coopérateur, M. Georges Reymond, de Chardonne, dont nous avons déjà eu l'occasion de priser les talents de journaliste, a préparé un article qui met bien en évidence l'apport de cette région de notre pays à la cause commune.

Le Congrès de cette année se déroulera sans faste extraordinaire, cependant dans la ligne traditionnelle des manifestations que commande l'importance du mouvement. Le vendredi 8 juin, dans le courant de l'après-midi, les conseils de l'Union tiendront une séance consacrée en partie à l'ultime revue des préparatifs de cette 76^e assemblée générale.

La plupart des délégués arriveront à Montreux dans le courant de la matinée du samedi déjà, plusieurs centaines d'entre eux tenant certainement à assister à la 37^e assemblée générale de la Coopérative de cautionnement, convoquée pour 11 h. 15 à la Maison des Congrès. Une fois de plus, son gérant, M. Curt Waeschle, lic. rer. pol., aura le privilège de présenter le rapport d'un exercice qui a permis à cette institution de rendre de nouveaux et excellents services aux très nombreux

ses Caisses qui en font partie. Nous donnerons un compte rendu de cette première assemblée dans l'un des numéros paraissant au cours du second semestre de l'année.

L'après-midi, soit dès 15 heures, aura lieu l'assemblée générale ordinaire de l'Union suisse, à la Maison des Congrès également.

Après l'ouverture par le président, M. Robert Reimann, conseiller aux Etats et le message de M. le Conseiller d'Etat Edouard Debétaz, vice-président du gouvernement vaudois, seront présentés les rapports habituels des directeurs sur la situation actuelle du mouvement Raiffeisen suisse et l'activité déployée par la banque centrale en 1978. Puis, le président du conseil de surveillance donnera lecture du rapport de révision de l'organe de contrôle et soumettra au vote les propositions relatives à l'adoption des rapports de gestion, des comptes annuels 1978 ainsi qu'à l'utilisation du bénéfice de la banque centrale. En augmentation de 284,8 mio, son bilan s'élève à 2,92 milliards de francs. Les conseils supérieurs de l'Union proposeront la répartition suivante de l'excédent d'exploitation à disposition, de fr. 4 322 659,43 :

fr. 2 400 000.— intérêt statutaire de 3% aux parts sociales de 80 mio de francs (état au 31 décembre 1977)

fr. 1 700 000.— versement au fonds de réserve

fr. 222 659,43 report à compte nouveau.

Une allocution de M. Jean-Jacques Cevey, conseiller national, syndic de Montreux, « La Suisse romande, sa tâche culturelle au sein de la communauté helvétique » constituera le point final de l'assemblée administrative.

Dès 18 h. 30 les congressistes s'embarqueront sur les plus belles unités de la flotte de la Compagnie Générale de Navigation pour une croisière sur le lac Léman, avec dîner à bord.

La journée du dimanche sera réservée aux excursions.

A côté des heures de travail, le programme du 76^e Congrès réservera aux participants les agréments d'un bref séjour dans l'une des plus belles régions de notre pays. D'ores et déjà nous disons donc à toutes et à tous : « Bon voyage et au revoir à Montreux ».

— pp —

POUR TOUS VOS IMPRIMÉS UNE SEULE ADRESSE : GRAFIPRESS, LONGEMALLE 4, 1020 RENENS

CAISSES RAIFFEISEN SUISSES DANS LEURS MEUBLES...



Belfaux/FR

Nombre de sociétaires : 299
Nombre de carnets d'épargne : 1478
Somme du bilan : fr. 16,6 mio
Chiffre d'affaires : fr. 44,6 mio



Boncourt/JU

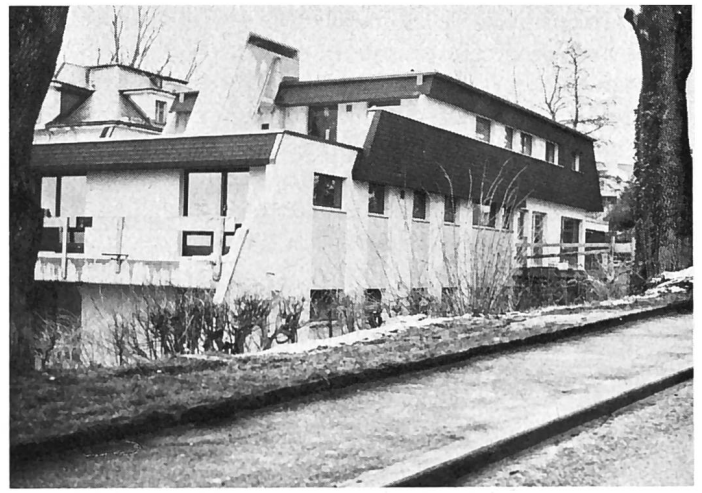
Nombre de sociétaires : 372
Nombre de carnets d'épargne : 1482
Somme du bilan : fr. 20,6 mio
Chiffre d'affaires : fr. 84,5 mio



Choulex/GE

Le local de la Caisse Raiffeisen est situé à droite de l'entrée, la poste à gauche.

Nombre de sociétaires :	91
Nombre de carnets d'épargne :	264
Somme du bilan :	fr. 4,09 mio
Chiffre d'affaires :	fr. 16,5 mio



Les Brenets/NE

Nombre de sociétaires :	170
Nombre de carnets d'épargne :	481
Somme du bilan :	fr. 3,08 mio
Chiffre d'affaires :	fr. 5,63 mio



Salvan/VS

Nombre de sociétaires :	158
Nombre de carnets d'épargne :	355
Somme du bilan :	fr. 3,9 mio
Chiffre d'affaires :	fr. 9,3 mio



Yvonand/VD

Nombre de sociétaires :	338
Nombre de carnets d'épargne :	1394
Somme du bilan :	fr. 18,2 mio
Chiffre d'affaires :	fr. 138,7 mio

La Caisse Raiffeisen de grand-papa avec bureau dans la bonne chambre ou le logement du caissier a fait son temps. De plus en plus, sa clientèle apprécie une salle d'attente et un hall de guichets indépendants, dotés d'installations adéquates, garantes de la sécurité qu'elle se doit d'offrir à ses clients, ainsi que de la discrétion la plus absolue dans le déroulement des opérations financières. Le nombre d'institutions ayant construit, acheté ou loué à long terme va en augmentant sans cesse.

Nous présentons six Caisses, soit une par Fédération régionale de la Suisse romande, qui ont le privilège d'avoir

maintenant pignon sur rue. Il ne s'agit pas des gagnants d'un concours, mais d'un choix, fait de mémoire, par le rédacteur du « Messenger ». Il n'y a donc pas de premier ou de sixième rang, mais tout simplement le bâtiment ou les locaux d'établissements Raiffeisen dont les dirigeants ont à cœur d'améliorer constamment les prestations de service (dépôt de titres et autres valeurs pour la garde et la gérance, location de compartiments de coffres-forts ou de chambres fortes, etc.) qui seront, nous n'en doutons pas, génératrices de nouveaux succès.

— pp —

Mutations dans l'effectif des Caisses Raiffeisen suisses en 1978

<i>Canton</i>	<i>Effectif à fin 1977</i>	<i>Entrées en 1978</i>	<i>Effectif à fin 1978</i>
Appenzell R.E.	3	—	3
Appenzell R.I.	3	—	3
Argovie	102	1	103
Bâle-Campagne	14	—	14
Berne :			
a) allemand	85 }	1	86 }
b) Jura	74 }	—	74 }
Fribourg :			
a) allemand	15 }	—	15 }
b) romand	61 }	—	61 }
Genève :	35	—	35
Glaris	1	1	2
Grisons			
a) allemand	45 }	1	46 }
b) italien	9 }	—	9 }
c) romanche	46 }	—	46 }
Lucerne	52	1	53
Neuchâtel	34	—	34
Nidwald	6	—	6
Obwald	4	—	4
Saint-Gall	84	—	84
Schaffhouse	4	—	4
Schwytz	14	—	14
Soleure	76	—	76
Tessin	111	2	113
Thurgovie	47	—	47
Uri	19	—	19
Valais :			
a) allemand	67 }	—	67 }
b) romand	65 }	—	65 }
Vaud	85	—	85
Zoug	12	—	12
Zurich	10	—	10
	1183	7	1190

Répartition par régions linguistiques :

Suisse romande : 354 Caisses	Suisse italienne : 122 Caisses
Suisse allemande : 668 Caisses	Suisse romanche : 46 Caisses

Fondations :

Suisse alémanique :	Künten/AG Mirchel-Oberhünigen/BE Linth/GL Rheinwald/GR Altishofen-Erbersecken- Nebikon/LU
Suisse italienne :	Biasca/TI Minusio/TI

Note de la rédaction

L'espace réservé au prochain Congrès de Montreux nous oblige de reporter au numéro de juin différents articles et comptes rendus d'assemblées générales de Caisses affiliées. Nous prions nos correspondants et nos lecteurs de bien vouloir nous en excuser.

— pp —

culatation, mais celles qui règlent la vie, sociale, économique, politique, nos mœurs dont la rigueur ancienne nous lasse. Comme pour de précédents articles, nous interrogeons d'abord les âges primitifs sans trop nous presser de rencontrer les diverses solutions présentées au cours des siècles par le problème de la morale.

Oh ! il ne s'agit pas de faire la morale, à l'aide de ce précepte péremptoire : faites ce que je dis, et non ce que je fais. Mais il s'agit de savoir si ce « code moral » transmis par nos parents et que nous devons transmettre à notre tour constitue une fantaisie ou répond à des exigences de notre nature. Chacun connaît les difficultés inhérentes à la transmission du savoir et chaque parent sait bien qu'une jeune conscience met du temps pour accepter et assimiler la notion du bien et du mal que l'on confond souvent avec l'agréable ou le désagréable, avec l'utile et l'inutile. Nous avons oublié et on le comprend, que certains de nos vices furent des « vertus ». Citons un historien des civilisations : « La gloutonnerie, l'âpreté au gain, la malhonnêteté, la cruauté et la violence furent, pendant de nombreuses générations, des défauts utiles à des animaux et à des hommes qui n'ont pu réussir à s'en débarrasser en dépit des lois, de l'éducation, de notre morale et de notre religion ». Faut-il, avec la pointe d'ironie qui convient, voir des séquelles de la gloutonnerie dans certaines sociétés bachiques qui ont oublié que Bacchus est le dieu du vin et non celui des estomacs pantagruéliques ? Si les relations de primitifs gloutons ne manquent pas (ils mangeaient ainsi vu l'insécurité des lendemains), les récits qui témoignent de leur honnêteté abondent. C'est l'une des raisons de l'évocation du bon sauvage qui flatta des auteurs d'un XVIII^e siècle français jouisseur et dont nous aurons

Le monde comme il va...

Il va, comme vont les hommes : avec les bras de ceux-ci, l'intelligence de ceux-là et qui fait souvent plus de mal que les bras, avec le cœur de

beaucoup et la haine de certains, dont la violence éclabousse tous. C'est pourquoi des lois morales sont nécessaires, pas seulement les lois de la cir-

l'occasion d'en reparler. Quant à cet autre « défaut utile » des primitifs, la violence, elle servait à l'obtention de la nourriture alors que de nos jours elle se nourrit de la haine de ceux qui visent le pouvoir pour asservir. Ainsi, si nous nous en tenons à ces trois exemples, la morale nous a appris à changer la gloutonnerie en épargne, à lier notamment l'honnêteté à la notion de propriété privée, à laisser aux tribunaux le soin de maîtriser la violence.

Chaque société, pour survivre, a établi son code moral et la multiplication de ces codes assure le progrès moral de l'humanité, le seul qui compte finalement et le plus menacé aujourd'hui. Car la morale finalement et pour l'essentiel n'est pas autre chose qu'une tentative universelle pour nous inviter à subordonner nos intérêts à ceux de la communauté. C'est l'aspect fondamental et pragmatique de la morale et qui porte un grave danger en dégénérant en morale

de classe, bourgeoise ou prolétarienne. Le seul moyen pour éviter cette déviation néfaste est de fonder la morale sur la religion. Ce n'est pas une tentative moderne : j'ai devant les yeux un livre dont le titre est « La morale antique » et qui parle de Socrate, de Platon, d'Aristote, d'Épiqueure, du stoïcisme... Les historiens incroyants et qui refusent le message révélé expliquent le phénomène religieux par l'imagination, les rêves, la crainte face à des événements inexplicables ou face à la mort. Ils voient une évolution des croyances humaines depuis l'adoration du soleil, de la lune, des étoiles, de la terre à l'adoration des animaux, au culte des ancêtres et à celui des dieux hommes. Ils admettent l'universalité de ce phénomène même si certains sourient de la confiance que l'humanité dépose dans un monde surnaturel. Cette confiance épanouie dans la religion d'amour du Christ nourrit la morale chrétienne, mais le cheminement pour y arriver

reste long.

Un lourd malentendu dirige depuis quelques siècles des attaques souvent malhonnêtes contre cette morale chrétienne. Prenons la peine de réfléchir pour constater que la haine qui déferle avec passion contre les préceptes évangéliques devrait être réduite la plupart du temps à une saine critique d'une fausse religion aux accents païens qu'illustrait la crainte des dieux et qui multipliait les tabous. Il n'est pas aisé maintenant de distinguer ces tabous de ces valeurs reconnues par toutes les civilisations et que l'homme transgresse pour sa perte. Ce n'est pas la morale chrétienne qui est en cause, mais sa caricature : certains incroyants ne connaissent que la seconde, beaucoup d'autres attaquent la caricature pour mieux terrasser le vrai visage de cette morale. Les exemples de cette attitude ne manquent pas dans notre histoire.

Roger Pitteloud

Nouvelles des Caisses affiliées

Berne



Orvin

La participation à notre assemblée générale du 9 mars dernier ne fut pas spectaculaire. Si l'on admet que plusieurs membres durent répondre à une autre convocation, il n'en demeure pas moins que nous dûmes enregistrer trop d'abstentions.

Or donc, à l'heure prévue, M. Georges Mottet, qui présidait pour la première fois une assemblée, salua et remercia les participants, spécialement les corporations du village.

Après lecture du procès-verbal, très détaillé, par M. Georges Devaux, accepté sans opposition et quelques dispositions d'organisation, le président fit un rapport circonstancié de la situation en évolution journalière. Le ralentissement des affaires dans certains secteurs devait naturellement influencer nos transactions, mais la raison primordiale fut la chute des cours étrangers et par voie de conséquence la surévaluation du franc suisse. Le président voit l'avenir avec optimisme si nous demeurons vigilants et si la collaboration de tous est assurée. Pour clore son intervention, il rappela le souvenir des sociétaires disparus durant l'exercice écoulé : Mme E. Flückiger, MM. Paul Bourquin, Edgar Domon et plus récemment M. Théodore Mottet.

Il appartenait au gérant de commenter les comptes de 1978. Après avoir remercié les membres qui utilisent nos services, M. J. Mottet devait déclarer que le bouclier était assez satisfaisant puisqu'il indiquait un profit de fr. 24 122,20, montant versé aux réserves qui atteignent 271 147

francs. Cependant, nous devons enregistrer une sensible réduction du volume des transactions, c.à.d. que les affaires traitées furent plus nombreuses mais de moindre importance. Le mouvement général atteint de ce fait fr. 8 344 891,35, alors qu'en 1977 il était de 11 018 875.— francs. La dépréciation des valeurs eut pour première conséquence une réduction des obligations de 73 500.— francs, compte qui se solde aujourd'hui par 1 355 100.— francs. Il est bon de mentionner que nous avons encore en circulation des obligations à des taux variant de 5 à 7 1/2%, alors que ceux des derniers titres émis en fin d'exercice ne dépassaient pas 3 1/2%.

Le compte « Débiteurs » a, par contre augmenté de quelque 430 000.— francs et présente un solde de fr. 5 363 331,55 ; le bilan atteint fr. 5 861 781,26 c.à.d. 32 500 francs de plus que l'année précédente. En terminant le gérant remercia les débiteurs qui s'acquittent ponctuellement de leurs engagements, à tel point que les comptes ne présentaient que 2 345.— francs d'arriérés (aujourd'hui régularisés).

Le président du conseil de surveillance tint à retracer les nombreux pointages effectués, souvent sans-préavis, et exprima sa satisfaction au gérant. Il en fut de même des conclusions des révisions de l'office de St-Gall. Au vu de ces constatations M. Emmanuel Aufranc obtint l'approbation des comptes avec décharge à l'administration. Selon la coutume, l'ordre du jour prévoyait un hommage aux vétérans. C'est ainsi que Mme Yvonne Mottet-Au-

franc, MM. Jean-Pierre Sunier et Edgar Racine reçurent un petit cadeau de circonstance. L'assemblée se termina par un petit souper traditionnel.

M.

Crémises

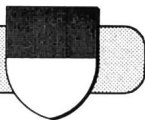
Septante sociétaires environ assistaient à la 22e assemblée générale de la Caisse Raiffeisen de Crémises au restaurant Siky - Ranch. M. Marcel Spart, maire de Corcelles et président du comité de direction, présida cette sympathique assemblée. Le procès-verbal rédigé par le secrétaire M. Charles Ramseyer ne donna lieu à aucune observation.

Dans son rapport M. Spart retraça l'activité de la Caisse durant l'exercice écoulé et parla de la situation économique générale. Une minute de silence a été observée pour 3 sociétaires qui nous ont quittés pour un monde meilleur : MM. Edmond Gobat, Jean-Claude Badan et Roland Fluck. Il appartenait au gérant, M. Arthur Klötzli, de commenter les comptes 1978. Le bilan s'élève à fr. 5 386 763,12, dont fr. 4 621 669,37 sont déposés sur 612 livrets d'épargne. Le portefeuille hypothécaire se monte à fr. 3 661 784,65, les prêts aux communes à fr. 673 949,55. Le chiffre d'affaires a été de fr. 11 268 779,09 en 9 331 opérations. Le fonds de réserve s'élève à fr. 199 264,85. Le gérant a fait état de la forte liquidité actuelle et rappelé les principes fondamentaux en matière de crédit, des conditions d'intérêts extrêmement favorables, de la modeste marge de bénéfice de 1% entre les taux d'épargne et des prêts hypothécaires. M. Paul Gossin, président du conseil de surveillance, présenta le rapport de cet organe.

Par un vote unanime l'assemblée accepta les comptes 1978 et donna décharge aux organes responsables. Les membres du comité de direction et du conseil de surveillance ont été élus.

Après le paiement de l'intérêt de la part sociale, le président, M. Marcel Spart, se fit un plaisir d'inviter les sociétaires à un excellent repas, très bien servi par le personnel du Siky-Ranch et offert par la Caisse.

Fribourg



Dompierre-Russy

Notre Caisse Raiffeisen, qui compte 135 membres, a tenu son assemblée annuelle au café du Raisin, pour la partie officielle, puis au Lion-d'Or, pour la partie récréative. M. Charles Musy, président, rodé au métier par 24 ans d'activité à la tête de l'association, salua les 65 membres présents.

Il fit ressortir dans son rapport succinct mais complet les progrès constants de cette association villageoise qui n'a aucunement souffert de la récession actuelle.

A son tour, le gérant dévoué et compétent, releva les points intéressants de la comptabilité de 1978. Il dit encore sa reconnaissance au comité de direction et au comité de surveillance, particulièrement aux deux membres atteints par la limite d'âge, MM. Charles Musy, président et Fernand Pochon, membre du comité de gestion. Président du conseil de surveillance, M. Jean-Bernard Monney, se plut à reconnaître la bonne tenue de la comptabilité et l'excellente marche de la Caisse qui, en 24 ans d'existence, n'a jamais connu de pertes dans ses prêts.

ELECTIONS STATUTAIRES

Les trois membres sortants du comité de direction, MM. Louis Barbey, Emile Thévoz et Georges Giseler furent reconduits dans leurs fonctions. Et sur proposition de M. Jean-Bernard Monney, l'assemblée élut M. Raphaël Ducry, buraliste postal, au poste de président. Puis deux propositions ayant été formulées, ce fut au bulletin secret que l'assemblée désigna M. Joseph Gisler comme nouveau membre du comité.

On entendit d'abord M. Rapahël Ducry qui promit de mettre tout son cœur à la tâche afin de mériter la confiance qui venait de lui être témoignée. M. Jean-Bernard Monney rendit hommage aux deux démissionnaires, pionniers de la première heure. Il appartient à M. Charles Musy de clore la partie officielle. Visiblement ému par les compliments, il remercia ses collègues, le gérant et tous les membres de l'association.

(IP)

Genève



Meyrin

C'est vendredi 16 mars 1979 que notre Caisse Raiffeisen a tenu sa 47e assemblée générale annuelle, en présence d'environ 100 sociétaires.

Ce fut l'occasion pour le nouveau président, M. Charles Martak, élu par acclamations, de rappeler les mérites et le dévouement exceptionnel de M. Virginio Malnatti, décédé le 1er septembre 1978, sociétaire depuis 1939 et président depuis

1957. Un hommage fut aussi rendu à quatre autres sociétaires, également décédés depuis la dernière assemblée générale.

L'élection de M. Jacques Malnatti comme nouveau membre du comité se fit à l'unanimité et l'assemblée fut également appelée à approuver les comptes de 1978, se soldant par un bénéfice de fr. 39 918,15 pour un bilan de fr. 11 386 971,85.

Les rapports présentés par M. Martak, président, M. Morand, gérant, et M. Perrellet, président du conseil de surveillance, firent ressortir l'excellente marche des affaires de la Caisse Raiffeisen de Meyrin, et en particulier son développement ininterrompu. C'est ainsi que l'exercice 1978 a enregistré l'adhésion de 41 nouveaux sociétaires et que le total des opérations comptabilisées a atteint un chiffre de près de 34 millions de francs. Ces résultats très satisfaisants montrent une fois de plus que la sécurité et les conditions très favorables offertes par «la plus ancienne banque de Meyrin» sont appréciées à leur juste valeur par un nombre toujours plus grand d'habitants de la commune.

Comme de coutume, la séance se termina par une «verrée» sympathique, donnant à chacune et à chacun des membres présents l'occasion de contacts humains qu'une institution comme la Caisse Raiffeisen de Meyrin a le souci de préserver.

Jura



Asuel

Le samedi 31 mars 1979 se déroulait au Restaurant de la Caquerelle la 26e assemblée générale de notre Caisse Raiffeisen.

M. Bernard Schaffner, président du comité de direction, ouvrit les débats en souhaitant la bienvenue aux 37 personnes présentes. Dans son rapport, il donna quelques considérations fort judicieuses sur la situation économique de l'heure, plus spécialement sur le fléchissement massif des taux d'intérêt qu'il qualifia d'historique. Il souligna les bons résultats enregistrés en 1978 et releva la parfaite collaboration et le travail constructif au sein des organes directeurs de la Caisse.

Mme Thérèse Quiquerez, gérante, commenta ensuite les comptes annuels du 31 décembre 1978. L'augmentation de la somme du bilan à fr. 1 554 764,40 confirme le développement harmonieux de l'institution. Le bénéfice net de fr. 6 422,30 étant versé entièrement au fonds de réserve, celui-ci atteint la magnifique somme de 75 363.— francs. Le chiffre d'affaires, de 1 804 000.— francs, relève l'ampleur des services rendus à la clientèle. Se fondant sur ces résultats tout à fait positifs, la gérante exprima ses sentiments de satisfaction et remercia tous les sociétaires et clients de leur continuelle confiance à l'égard de la petite Caisse locale. Elle signifia encore à la population l'adhésion récente de la Caisse Raiffeisen d'Asuel à la Coopérative de Cautionnement de l'Union suisse, en relevant l'utilité et l'intérêt incontestables que représente cette institution d'entraide pour les usagers du crédit.

Le rapport du conseil de surveillance présenté par son président, M. Joseph Stadelmann, retraça les activités de ses membres lors des nombreux examens approfondis des dossiers, vérifications et con-

trôles des comptes. Les résultats étant concluants, il proposa à l'assemblée l'acceptation des comptes ainsi établis, ce qui fut fait à l'unanimité.

Après le versement de l'intérêt des parts sociales, l'assemblée est levée.

La partie administrative se terminant avec des remerciements à tous, un excellent souper fut servi par la famille Petignat ce qui contribua, une fois de plus, à resserrer les liens d'amitié entre sociétaires, dans une ambiance fort agréable.

Charmoille

Samedi soir, 17 mars, la Caisse Raiffeisen de Charmoille tenait, au restaurant du Boeuf, sa 32e assemblée générale ordinaire.

C'est devant quarante-deux sociétaires que M. Victor Nagel, président, ouvre l'assemblée. Il remercie les membres qui ont répondu à la convocation, puis il fait part de trois décès et prie l'assistance d'observer un moment de silence à la mémoire des défunts.

Après la désignation de deux scrutateurs, le secrétaire, M. Aimé Lachat, donne connaissance du procès-verbal de la dernière assemblée, lequel est accepté avec remerciements à son auteur.

Le gérant fait un rapport complet de la gestion dont nous relevons quelques chiffres: roulement 5 464 243.— francs, bilan 3 474 414.— francs, bénéfice fr. 9 406,40 versé intégralement au fonds de réserve.

Après la lecture du rapport du conseil de surveillance par M. Alfred Fleury, président, l'assemblée approuve les comptes et donne décharge aux organes responsables. Aux divers, le président donne la parole au gérant qui s'adresse à M. Alfred Fleury, président du conseil de surveillance depuis 25 ans. Il lui remet une magnifique channe et à son tour le président lui transmet les vœux de l'Union suisse, accompagnés d'une assiette souvenir. Un peu ému, M. Fleury remercie les comités et l'Union pour toutes ces attentions.

Après une petite collation, très bien servie par Mlle Thérèse Poupon, et arrivé au terme de la soirée, M. Joseph Studer, père, se fait l'interprète des sociétaires pour remercier les comités et dire tout le plaisir que chacun éprouve à se retrouver à l'assemblée générale.

Coeuve

Au Château, le président, M. Julien Choffat, ouvre l'assemblée et souhaite aux 65 sociétaires présents une cordiale bienvenue. Dans son rapport, il fait un rapide tour d'horizon sur l'année économique que fut 1978 pour les banques. Le fléchissement des taux d'intérêt ne peut en aucun cas, dit-il, être imputé aux Caisses Raiffeisen. Assurant que les organes responsables mettent tout leur zèle et toute leur diligence dans la poursuite du noble but de notre coopérative, il exprime à chacun et aux membres des deux comités ses plus vifs remerciements.

Le gérant, M. Roger Wolfer, commente directement l'évolution des affaires en 1978. Accroissement du nombre des sociétaires, forte augmentation de l'épargne, stabilité des prêts hypothécaires, bénéfice appréciable, lequel a incité les membres dirigeants à offrir des taux avantageux. La bonne banque qu'est la Caisse Raiffeisen ne peut pas, déclare-t-il, ne pas intéresser tout client soucieux de la meilleure mar-

che possible de ses affaires. Il remercie ses sympathiques collègues et souhaite à chacun une agréable soirée.

M. Francis Wiser, président du conseil de surveillance, rapporte sur les six contrôles et révisions effectués en 1978. Il se fait un devoir de relever l'exemplaire discrétion qui existe dans la gérance de notre institution. Il adresse sa reconnaissance à l'Union suisse pour le soutien efficace et apprécié qu'elle ne cesse de nous apporter. Il soumet les comptes annuels à l'approbation de l'assemblée et décharge est donnée aux organes responsables.

M. Henri Chavannes, fils Victor, est nommé membre du conseil de surveillance et, après le paiement de l'intérêt des parts sociales, un copieux repas est servi par M. et Mme Julien Choffat-Duplain. La soirée se poursuit — des amis voient-ils les heures passer? — jusqu'au petit matin.

RW

Courgenay

La grande salle de l'Hôtel de la Gare était en peine à contenir les membres de la Caisse Raiffeisen réunis pour leurs assises annuelles.

M. Jean Bailly, en remplacement de M. Albert Comment, président, retenu par la maladie, a accueilli cette belle assistance avec des paroles de reconnaissance et de félicitations.

Après avoir passé les questions préliminaires, le président du jour s'est attaché à l'analyse des phénomènes extérieurs qui ont pu influencer la marche de notre institut bancaire au cours de l'exercice considéré. Une courte statistique a démontré, à propos, les fluctuations monétaires de ces dernières années. Les rétrospectives ont en effet une réelle facilité de stigmatiser les perpétuelles remises en question de la science économique.

Nous avons noté avec satisfaction que notre banque locale s'était accrue de 26 nouveaux membres. N'est-ce pas là la preuve de la confiance et du prestige dont jouit l'institution sur le plan local?

Notre gérant, M. Ernest Cerf, a procédé à l'analyse détaillée des comptes d'exploitation et du bilan. Les chiffres confirment l'heureux développement. Le roulement a connu une nouvelle croissance de 2,5 millions de francs. Le total de l'actif a augmenté de près d'un million. Les sociétaires sont au nombre de 330. M. Cerf a rappelé à l'assistance les services qu'offre la Caisse à ses membres. Cet exposé a mis en lumière une activité suffisamment connue. Notre gérant a terminé son magistral rapport d'activité en réitérant ses vifs remerciements aux fidèles clients.

M. Paul Desboeufs, en remplacement de M. Joseph Hublard, retenu également par la maladie, a informé l'assemblée sur les travaux accomplis tout au long de l'année 1978 par son conseil de surveillance. Il s'est plu à mettre en exergue la parfaite tenue des livres et la clairvoyance de l'organe directeur, les deux fondements de la solidité et de la régulière croissance de la Caisse Raiffeisen de Courgenay.

L'assemblée a donné décharge au caissier et au comité par un flot d'applaudissements.

Le président devait reprendre le flambeau pour procéder à la conclusion à tirer de cette vibrante assemblée. Il s'est libéré de cette tâche avec doigté et délicatesse. Il a adressé de chaleureux remerciements

à notre caissier, à son épouse et à l'employée, Mlle Francine Batschelet, pour leur dévouement et leur compétence. Les deux comités n'ont pas été oubliés dans les reconnaissances du président.

Une fois de plus, notre Caisse locale a fourni des signes extérieurs de vitalité, de confiance et de compréhension. Par cette assemblée, les deux comités et le gérant ont reçu un heureux message d'encouragement et de foi pour l'avenir.

La partie administrative ayant été rondement menée, les membres ont eu le temps de savourer une délicieuse choucroute servie par la famille Gigon-Dobler, à qui sont allées les félicitations de tous les participants.

La Caisse Raiffeisen a fait montre de la solidarité et de l'amitié qui unissent ses membres et ses organes dirigeants.

St-Brais

Les organes dirigeants de notre Caisse Raiffeisen avaient convoqué les membres à la 49^e assemblée générale.

En ouvrant la séance, M. Raymond Chenal, président du comité de direction, salue toutes les personnes présentes et se félicite de la bonne participation, puisque 92 sociétaires sur 139 sont présents.

Neuchâtel

Bevaix

Quelque 90 personnes ont assisté à la 38^e assemblée générale de notre Caisse Raiffeisen, dans la grande salle de l'Hôtel du Cygne.

M. Pierre Comtesse, président, souhaite la bienvenue à tous et plus particulièrement aux 6 nouveaux membres entrés en 1978. Il demande ensuite à l'assistance d'honorer par un instant de silence la mémoire des membres décédés pendant l'année écoulée. Ce sont Messieurs Georges Maillard et Edouard Monnier.

Le président analyse quelques-unes des mesures gouvernementales prises dans le domaine monétaire. L'événement le plus important a été sans conteste la mesure de la Banque nationale qui est intervenue massivement sur le marché des changes. Grâce à une opération conjuguée avec plusieurs autres banques centrales, une zone de stabilité s'est insérée dans le système monétaire international vers la fin de 1978. La récession ne facilite pas la tâche des organes responsables, mais il y a des difficultés auxquelles il faut savoir s'adapter.

Il remercie les membres et clients de l'institution pour leur fidélité et aussi pour la confiance qu'ils ont témoignée tout au long de l'année.

Il sait gré à ses collaborateurs des comités de direction et de surveillance pour leur activité. Son témoignage de reconnaissance s'adresse également au gérant et à son épouse M. et Mme Tinembart qui contribuent à l'excellente situation de la Caisse.

Exposé du gérant: M. Eric Tinembart présente son rapport en relevant que la situation de la Caisse est réjouissante. Cette assertion est confirmée par l'accroissement de toutes les positions du bilan. A l'appui de ses déclarations, il donne les chiffres suivants: Epargne fr. 2 398 384,30, Obli-

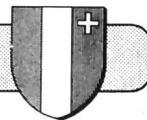
Après la désignation de deux scrutateurs, la lecture du procès-verbal de la dernière assemblée, par M. Paul Queloz, secrétaire du comité direction, ne donne pas lieu à observation.

Des différents rapports, présentés par le président du comité de direction, M. Raymond Chenal, le président du conseil de surveillance, M. Maurice Jolidon, ou encore par le gérant M. Joseph Mahon, il ressort que notre institution continue sa marche ascendante et mérite pleinement la confiance mise en elle.

M. Joseph Mahon présente les comptes dont un extrait figure sur la convocation. Le mouvement général est de 8 770 062,90 francs (+ 901 536.— francs), le bilan de fr. 4 271 459,25. Le bénéfice de 3 005,25 francs est versé aux réserves qui se montent à fr. 160 043,45.

Sur proposition du conseil de surveillance, par la voix de son président, les comptes 1978 sont acceptés, décharge est donnée aux dirigeants et des remerciements bien mérités sont adressés au gérant M. Mahon, cheville ouvrière de notre Caisse, ainsi qu'à son épouse.

Selon la tradition, l'assemblée se poursuit par un souper offert à tous les membres, et jusque tard dans la nuit, par la partie de cartes et le verre de l'amitié.



gations 312 000.— francs, Prêts 413 918,90 francs, Hypothèques fr. 1 854 327,90, Bilan fr. 3 235 510,80, Mouvement fr. 6 243 919,65. Le compte d'exploitation affiche un bénéfice net de fr. 6 643,85 qui est versé à la réserve.

Les résultats obtenus durant cet exercice confirment que l'on peut avoir confiance dans l'avenir de la Caisse Raiffeisen. Ils prouvent que l'esprit d'entraide et de solidarité est bien vivant dans la commune de Bevaix. M. Tinembart remercie ensuite ses collaborateurs qui oeuvrent bénévolement tout au long de l'année.

Rapport du conseil de surveillance: M. Jules Robert, président, rappelle aux membres et épargnants comment fonctionnent les organes de gestion et de contrôle. Le conseil de surveillance accomplit sa mission en se basant sur les directives de l'Union Suisse.

Autofinancement, solidarité, conscience, collaboration, ce sont des termes qui reviennent fréquemment dans les différents rapports et qui caractérisent l'esprit dans lequel s'inscrit l'activité d'une Caisse Raiffeisen. Les trois exposés sont également approuvés à l'unanimité.

Après la partie administrative, M. Georges Kaltenrieder au nom du Conseil communal, s'exprima en termes chaleureux pour la prospérité de la Caisse Raiffeisen en souhaitant que cette banque locale puisse contribuer au développement de la localité.

La projection du film publicitaire de la Garde aérienne suisse de sauvetage et le paiement de l'intérêt des parts sociales mettaient un terme à la partie officielle de l'assemblée. Les membres présents purent cependant poursuivre leurs discussions lors d'une collation bien appréciée.

G.J.

Couvet

Bilan très favorable pour la Caisse Raiffeisen.

Plus de 60 personnes ont siégé le vendredi 9 mars dernier à l'Hôtel Central pour l'assemblée générale annuelle de leur Caisse. Le président du comité de direction, M. Jules Margot, a brossé un tableau général de la situation monétaire internationale et son incidence sur le marché suisse. Malgré une certaine insécurité quasi-générale, la Caisse Raiffeisen de Couvet a cependant connu un bilan très favorable, ce qui signifie toute l'utilité du système de crédit mutuel.

M. Margot a ensuite fait un tour d'horizon de la situation générale régionale, s'arrêtant plus spécialement sur les difficultés que rencontrent nos grandes industries, la fragilité du marché de l'emploi et la fuite galopante de la population qui causera à brève échéance de grands problèmes aux finances publiques, enfin une incursion dans le monde agricole le quel n'a pas eu une année facile du point de vue atmosphérique. Le rapport a été applaudi par l'assemblée accordant par-là son acceptation tacite.

Les comptes et le bilan ont été présentés par le caissier, M. Frédy Juvet. S'exprimant sur le mouvement général qui se monte à fr. 5 605 684,40, en 3417 opérations (soit 27 408.— francs et 356 opérations de plus que l'exercice précédent), M. Juvet met en exergue le bénéfice net de fr. 16 106,95 (plus 3 500.— francs), lequel a été versé à la réserve. La réalisation de ce bénéfice a été rendue possible par la modicité des frais administratifs et des frais généraux. En outre, la venue de douze nouveaux membres a largement compensé les démissions (décès et départs) de quatre membres. La Caisse compte actuellement 166 personnes. Le bilan de francs 3 677 150,50 (en augmentation également) est donc très favorable, ce qui ne peut qu'encourager la venue de nouveaux membres. Sur la base des comptes, le comité de direction a fixé les taux débiteurs et créanciers (favorables par rapport à d'autres établissements bancaires de la place).

Au nom du conseil de surveillance, M. Georges Bobillier a proposé à l'assemblée l'acceptation des comptes, le versement d'un intérêt de 5% aux parts sociales et enfin la décharge au gérant et aux organes responsables. Ces trois résolutions ont été acceptées à l'unanimité.

Avant de savourer la traditionnelle choucroute offerte par la Caisse, les membres présents ont reçu l'intérêt de leur part sociale, la soirée s'achevant dans une belle ambiance.

gp

Valais

Vissoie

L'assemblée générale de la Caisse Raiffeisen de Vissoie, qui groupe plus de 210 sociétaires des communes du Val d'Anniviers, a eu lieu samedi 31 mars à Vissoie.

M. Denis Melly, président du comité de direction, présenta le rapport sur l'exercice 1978, après la lecture du procès-verbal de la dernière assemblée par M. Francis Massy, secrétaire.

Le gérant, M. Albert Florey, commen-

ta les comptes de l'année 1978 avec un bilan de 6 731 988.— francs et un roulement de 16 315 188.— francs en 4210 opérations. Le bénéfice de fr. 33 876,50 versé aux réserves porte ces dernières à fr. 337 938,11.

Cette fortune coopérative, gardée dans la vallée grâce à l'esprit d'initiative des fondateurs de la Caisse il y a 68 ans, permet d'offrir des conditions intéressantes aux déposants et aux emprunteurs.

Sur proposition de M. Marc Melly, président du conseil de surveillance, les comptes sont approuvés par l'assemblée.

Le comité avait fait appel à M. A. Florey, ing. chimiste à l'Alusuisse. Par un exposé et au moyen d'un film, il fit mieux comprendre aux participants les problèmes de la fabrication et les multiples emplois de l'aluminium ainsi que les retombées économiques de cette grande entreprise pour notre région.

La verrée traditionnelle mit fin à cette assemblée.

Val-d'Illiez

Bilan:	fr. 13 061 000.— /+ 9%
Roulement:	fr. 24 966 000.— /+ 17%
Réserves:	fr. 430 319,60
Membres:	264

Vaud

Chardonne

La «Raiffeisen» a tenu ses assises annuelles le vendredi 16 mars 1979 à la Grande Salle de Chardonne. M. Ernest Verdan, président du comité de direction, souhaita la bienvenue à une cinquantaine de membres fidèles, en excusa de nombreux, salua la présence de MM. Eric Berney, syndic, Philippe, Alain et Louis Neyroud, municipaux et de plusieurs membres fondateurs. Une pensée de sympathie est adressée aux familles des sociétaires décédés durant l'année écoulée: MM. Adrien Pinget, François Bidaud, Jean-Pierre Grandchamp et François-Louis Ducret.

Rapport du comité de direction: M. E. Verdan présente un rapport très réaliste de la conjoncture actuelle. Les conditions économiques sont toujours en profonde mutation, mais il semble que le rythme de ces changements s'est momentanément stabilisé. La Caisse de Chardonne n'a été que peu influencée par la surévaluation du franc suisse et la baisse continue des taux d'intérêts; elle a dû toutefois s'y adapter. La situation est saine et prospère, mais elle dépend aussi de la bonne marche de la banque centrale de l'Union suisse à laquelle elle est directement rattachée. Tout au long de l'exercice de 1978, les responsables des organes dirigeants ont tenu 9 séances pour procéder à des ajustements des taux débiteurs et créanciers; ils l'ont fait avec prudence, en évitant des écarts trop brusques. Malgré quelques soucis, le compte d'exploitation présente un bénéfice encourageant. Le chiffre d'affaires s'est monté à 8 832 590.— francs, en augmentation de plus de 2 millions sur 1977. En conclusion, M. Verdan adresse des remerciements à la Municipalité qui met à disposition les locaux nécessaires, à ses collègues du comité de direction et du conseil

Cette année ont lieu les élections statutaires. Le président du comité de direction présente sa démission pour raison d'âge. Le comité propose la candidature de M. Denis Mariétan, instituteur, vice-président de la commune. Il est élu à la tête de notre institution à mains levées et remercie l'assemblée pour la confiance témoignée. Le vice-président, M. Denis Écoeur, adresse un chaleureux merci et des félicitations méritées à M. Bovard pour ses 37 ans d'activité et de dévouement à la cause raiffeiseniste. Avec brio et compétence, il a dirigé environ 350 séances et assemblées entre 1939 et 1979. Il a été pendant 17 ans président du conseil de surveillance jusqu'en 1956 et, comme il faut s'arrêter pour mieux sauter, les membres faisaient de nouveau appel à lui en 1959 pour le porter à la présidence du comité de direction. En reconnaissance pour services rendus, la Caisse Raiffeisen lui offre une pendule neuchâteloise en tilleul. La lettre de félicitations de l'Union suisse est lue par le gérant, M. Joseph Gonnet, qui remet au président une assiette en étain, cadeau de la direction à St-Gall. L'assemblée générale acclame M. Bovard président d'honneur de notre coopérative d'épargne et de crédit qui fêtera en 1980 le cinquantenaire de sa fondation.

de surveillance, à l'Office central de St-Gall et surtout au gérant, M. Meylan, pour sa ponctualité et sa serviabilité exemplaires.

Exposé du gérant: M. James Meylan commente les comptes de 1978. L'effectif des membres est de 106. La somme du bilan atteint 2 764 638 francs (+ 220 000.— francs). L'épargne accuse un total de 2 187 936 francs. Bien que modestes, les taux actuels sont avantageux et compétitifs. Le montant des prêts hypothécaires 1er et 2e rang totalise 2 232 927 francs; les taux seront probablement abaissés dans les mois à venir. Les emprunteurs peuvent bénéficier de l'aide de la «Coopérative de cautionnement des Caisses Raiffeisen», dont Chardonne fait maintenant partie. Le bénéfice du compte d'exploitation 1978 s'élève à fr. 10 040,35, après un amortissement sur le mobilier de fr. 3 450,35. Le fonds de réserve se monte au total appréciable de 117 186.— francs. Ainsi, la «Raiffeisen» de Chardonne continue son bel essor et participe toujours mieux au bien-être de la communauté villageoise.

Rapport du conseil de surveillance: M. Fritz Hürlimann, président, donne connaissance des contrôles effectués, prouvant que les dépôts du public sont largement couverts par des actifs de toute sécurité. Il cite quelques chiffres montrant l'évolution réjouissante de la «Raiffeisen» dès sa fondation en 1943. Les résolutions concernant l'approbation des comptes, le taux d'intérêt alloué aux parts sociales et la décharge aux membres des organes responsables sont acceptées sans discussion ni avis contraire.

Partie récréative: Après cette séance administrative rondement menée, les assistants purent admirer un film tourné par M. Samuel Monachon, des Cullayes, fervent

chasseur d'images, qui consacra 3 ans de ses loisirs à la réalisation de 2 courts métrages de 1/2 h. chacun concernant la faune du Jorat, du lac de Bret, du pied du Jura. « L'aube fantastique » titre de cette œuvre, est une vision pleine de fraîcheur permettant d'observer tout un monde d'animaux : renards, lièvres, belettes, hermines, blaireaux, sangliers, chevreuils, oiseaux divers, s'affairant dans les paysages féériques éclairés par les lueurs magnifiques du soleil levant. Une musique adéquate complète cet admirable documentaire réalisé avec une rare ténacité et un sens artistique merveilleux.

Au cours d'un modeste repas excellemment servi par M. Dépraz, tenancier du Café national, les « Chardonnerets » fraternisèrent gaîment.

G.R.

Chavannes-de-Bogis

Pour son quatrième anniversaire, la plus jeune Caisse Raiffeisen du canton de Vaud a dépassé la barre des 13 millions de francs de roulement annuel et celle du million 750 mille francs au bilan, en augmentation de 56% sur l'exercice précédent.

C'est ce qu'ont appris les porteurs de part sociale de cet établissement qui ont assisté à l'assemblée tenue en la Grande salle de Bogis-Bossey.

M. Jean-Jacques Bornet, président du comité de direction, fut heureux de saluer une quarantaine de personnes présentes, dont M. Louis Bourguignon, syndic du lieu et M. Pfyffer, représentant de l'autorité de Chavannes-de-Bogis. Le nombre des membres a passé de 15 à 34 depuis le jour de la fondation. Malgré la baisse du taux de l'intérêt, le rendement de l'épargne est meilleur, compte tenu de la stabilisation de la conjoncture. Le comité de direction a accordé un nombre de prêts et crédits en forte augmentation justifiant le slogan « L'argent du secteur local dans le secteur local ».

Le rapport du caissier était centré sur l'évolution réjouissante de l'établissement qu'il gère depuis son début, dont le chiffre d'affaires a augmenté en un seul exercice de 5 millions huit cent mille francs.

Le rapport de M. Marcel Mugnier, président du conseil de surveillance, portait sur l'activité de son organe de contrôle. Il engagea l'assemblée à approuver les comptes et la rémunération de 5% des parts sociales.

Après que le comité de direction et le conseil de surveillance aient été confirmés pour 4 nouvelles années dans leurs attributions respectives, deux films furent présentés : l'un, « Hommage au fromage », dis-

tribué par l'Union suisse du commerce du fromage, l'autre « Seigneurs de la forêt », de l'Allemand Heinz Sielmann et du Suisse Henry Brandt, permettant de connaître la vie profonde de peuples inconnus et d'animaux rares du centre de l'Afrique.

Une collation réunit enfin chacun autour de la même table afin de réaliser concrètement l'un des buts de la Caisse à sa création : être un élément d'harmonie pour l'ensemble de la population de Bogis-Bossey et Chavannes-de-Bogis.

St-Légier

Sous l'experte présidence de M. Emile Saugy, président du comité de direction, soixante-deux membres ont tenu leur assemblée générale lundi soir, 2 avril, en la salle du Conseil communal.

Dans son rapport, le président Saugy releva que les conditions économiques sont toujours en mutation, que les taux ont atteint, présentement, un niveau très bas d'où un roulement amenuisé de l'épargne. Par contre, juste compensation, ceux qui doivent avoir recours à l'emprunt jouissent de conditions extrêmement favorables. Et le président de terminer en se félicitant des excellents rapports unissant les membres et ceux qui sont aux leviers de commande de notre Caisse.

Du rapport du gérant, M. F. Mamin, il ressort que d'importantes sommes ont été retirées à Saint-Gall afin d'améliorer la liquidité de la Caisse. Les crédits en comptes-courants sont en augmentation de 138 000 francs. Progression aussi pour les prêts à terme : 64 000 francs, les prêts aux collectivités de droit public : 309 000 francs. L'épargne, également, a augmenté de 57 234 francs. Par contre, les obligations ont diminué de quelque fr. 30 000.—. Il y a lieu de constater que les épargnants sont toujours plus nombreux. Le bénéfice de l'exercice 1978, de fr. 13 927,35, a été viré au fonds de réserve qui se monte à fr. 138 323,76. Notre Caisse, l'an dernier, a eu un roulement dépassant le cap des dix millions, soit fr. 10 746 356,28. L'exercice a donc été bon. M. Mamin termina en demandant à chacun de faire un effort pour faire connaître notre institution afin que de nouveaux membres viennent grossir nos rangs. Alors, notre institution sera à même de remplir toujours mieux sa mission.

M. Guala, municipal, apporta le salut des autorités et force vœux pour la prospérité de la Caisse Raiffeisen de St-Légier.

Après la projection de deux excellents films sonores, une modeste collation apporta une détente bienvenue et mit dignement le point final à cette sympathique assemblée.

G.R.

tique, des sentiments patriotiques ; je suis plus patriote que vous, il n'est pas très patriote ».

Rekonvaleszent se dit *convalescent* et non pas « reconvalescent ». Le préfixe *re-* qu'on attache au mot allemand est inutile et même faux en français. De même le substantif est *convalescence* et non « reconvalescence ».

On confond souvent, en Suisse, le *certificat* et le *bulletin*. Un *certificat* s'obtient à la suite d'un examen, tandis qu'un *bulletin* est le tableau, le résultat d'une activité scolaire. On dira donc : « ses enfants ont toujours de bons bulletins », mais « il me manque un *certificat* pour avoir ma licence, son *certificat* de maturité n'est pas des plus brillants ».

Pour exprimer l'état où les choses étaient auparavant, l'allemand se sert du latinisme *status quo*, tandis que le français dit *statu quo* (sans s) : « le *statu quo* africain est en grand danger ».

En bon français, le mot *thé* ne s'emploie que pour la boisson qu'on obtient en versant de l'eau bouillante sur des feuilles séchées de l'arbrisseau appelé *thé*. Pour une boisson préparée de manière analogue mais avec d'autres substances, il vaut mieux dire *infusion* ou *tisane*. Il est donc plus correct de dire « une *infusion* de tilleul, une *infusion* de camomille » etc.

P.S. Dans notre dernier « Coin », nous avons rappelé les deux sens du mot *lernen*, quand il faut le traduire en français. Nous avons dit qu'il se traduit par *apprendre* quand il s'agit d'acquérir des connaissances et par *étudier* quand on veut exprimer l'idée du travail qui est nécessaire pour obtenir ce résultat. Or monsieur J.-L. M., inspecteur retraité de J., qui s'intéresse tout particulièrement au « Coin du français », demande si le verbe *lernen* ne signifie pas également *instruire*, *enseigner*. Dans ce sens, l'emploi de *lernen* est dialectal, c'est *lehren* qu'il faut dire en bon allemand.

Ov

Le coin du français

Germanismes IV (fin)

Dans ces quelques chroniques, nous avons relevé un certain nombre de germanismes qui se rencontrent assez fréquemment en Suisse française. Il est clair que cette liste n'est pas complète et que nous pourrions continuer. Mais comme notre intention est de traiter uniquement des cas qui nous

paraissent intéressants pour les lecteurs du « Messenger », nous avons dû nous limiter et nous terminons ce chapitre par les quelques remarques suivantes :

Patriotisch se traduit en français par *patriotique* s'il se rapporte à des choses. S'il s'agit de personnes, on dit *patriotes*. Ainsi « une chanson patrio-

Rédacteur responsable

Paul Puipe, secrétaire
de l'Union suisse
des Caisses Raiffeisen
Case postale 747, 9001 Saint-Gall

Impression

GRAFIPRESS
Imprimerie Raymond Fawer SA
1020 Renens VD